

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze du mois de décembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le huit décembre deux mille quinze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE,
Mme CERRIGONE, M. VILTART, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE,
Mme COMAYRAS, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI,
M. HITACHE, Adjoints au Maire,
M. PERRIER, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR,
Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, Mme GONCALVES,
M. VAZ, M. CARRE, Mme SURENDIRAN (à partir de 19h), Mme SEGURA,
M. AMRANE, M. RAMOS, M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS,
M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI, M. GAY, Mme MOHANANDAN,
Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. KAMATE, Adjoint au Maire, procuration à M. HITACHE,
M. DRINE, Adjoint au Maire, procuration à M. JULIE,
Mme DELMOTTE, Conseillère Municipale, procuration à Mme BOUR,
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme VIOLET,
Mme HAMIDI, Conseillère Municipale, procuration à M. BOUMEDJANE,
Mme BUFFET, Conseillère Municipale, procuration à M. GAY.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme GONCALVES ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir. Nous ouvrons la séance du onzième Conseil Municipal de l'année 2015.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il un volontaire ? Etes-vous pour la désignation de Claudia GONÇALVES secrétaire de séance ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- PROCEDE à la nomination de Mme GONCALVES, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

M. le Maire, nous voterons contre ce mémoire parce qu'à la page 16 on a attribué des propos à la mauvaise personne, et à la page 20 il manque une phrase que vous avez dite, dont j'ai l'enregistrement, qui me semble être importante, à savoir : « Le précédent directeur est parti avec la caisse, voilà comment on peut dire les choses », cette phrase n'est pas portée au procès-verbal.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons le dire. C'est une société qui réalise les procès-verbaux à partir des enregistrements, donc nous transmettons, Madame.

M. FABIEN GAY :

Une autre question : page 19 vous disiez que vous nous enverriez un courrier sur le local des élus...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, vous ne l'avez pas reçu ?

M. FABIEN GAY :

Sauf si la Poste a eu un très gros problème... A chaque fois, on doit recevoir un courrier, on ne le reçoit pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On me dit qu'il est parti. Vous vérifierez que vous avez bien donné la bonne adresse.

M. FABIEN GAY :

8 bis rue Claude Terrasse, c'est juste en face.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est là qu'on l'a envoyé.

M. FABIEN GAY :

Un mois et demi !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va vous faire une copie et vous la remettre dans la boîte, comme ça on sera sûr

M. FABIEN GAY :

Super.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 novembre 2015.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
285	12.10.15	Convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire et révocable.
301	15.10.15	Convention de mise à disposition d'une salle communale à titre précaire et révocable, à l'association A.L.C.E DE PARIS.
302	15.10.15	Convention de mise à disposition d'une salle communale à titre précaire et révocable, à l'association BIO MESNIL.
303	23.10.15	Avenant n°5 à l'appel d'offres ouvert concernant la location et l'entretien des terminaux d'impression pour la ville, le Centre

		Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.
304	26.10.15	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation d'ateliers d'échecs dans les écoles élémentaires de la ville.
305	29.10.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour les assurances de la commune- année 2016.
306	30.10.15	Appel d'offres ouvert pour les installations et maintenance d'un système de vidéo-protection, travaux de déploiement, d'infrastructure, fibres optiques, travaux de génie civil .
307	03.11.15	Création d'une régie de recettes destinée à l'encaissement des produits générés par la cafétéria du théâtre 9.
308	05.11.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour l'aménagement du square Surcouf.
309	06.11.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour la location de deux véhicules frigorifiques pour le Centre Communal d'Action Sociale - Années 2016/2019.
310	09.11.15	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation d'un spectacle de Noël pour les élèves de maternelles de la ville du Blanc- Mesnil
311	10.11.15	Marché passé en procédure adaptée pour les animations de Noël - Année 2015
312	10.11.15	Marché de Noël 2015 - Convention entre la Ville et les exposants pour la période du 16 au 24 décembre 2015 inclus

313	10.11.15	Marché passé en procédure adaptée pour le réaménagement de la rue Santos Dumont (lot n°1)
314	12.11.15	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable à l'association l'OASIS DES SAVOIRS de 3 classes à l'école élémentaire Jacques Decour au Blanc-Mesnil
333	13.11.15	Régie de recettes pour la perception des différents droits d'utilisation de la piscine du parc - Précisions fonctionnelles.
334	13.11.15	Régie de recettes destinée à l'encaissement des produits de la billetterie au théâtre 9 : Elargissement du cadre des recettes autorisées.
335	13.11.15	Régie de recettes destinée à l'encaissement des produits de la billetterie du Deux Pièces Cuisine : Elargissement du cadre des recettes autorisées.
336	18.11.15	Marché à procédure adaptée concernant l'achat de cadeaux de Noël pour les seniors de la Ville au titre de l'exercice 2015.
337	24.11.15	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain de la propriété sise 7/9 avenue Jean Baptiste Busnel et 2 ter avenue Jean Jaurès cadastrée AO 307 au Blanc-Mesnil appartenant à la SCI BP.
338	27.11.15	Convention de mise à disposition d'une salle communale à titre précaire et révocable, à l'association BMS RANDONNEE AMITIE-NATURE.
339	27.11.15	Marché de Noël 2015 - Convention entre la Ville et un exposant pour la période du 16 au 24 décembre 2015 inclus.
340	30.11.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour le nettoyage de la vitrerie dans les bâtiments communaux et scolaires. Années 2016-2019.
341	30.11.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour l'entretien des ascenseurs, monte-charges et plates-formes. Années 2016-2019.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez eu au dernier moment sur votre table un certain nombre de notes de synthèse, tout simplement parce que le calendrier a fait qu'on n'a pas pu anticiper.

La subvention exceptionnelle au Club de Foot est due à la qualification en 32^{ème} de finale de la Coupe de France, ils doivent faire face à des dépenses non prévues en termes de protection du stade, filtrage aux entrées, etc.

Concernant la délégation du service de l'eau, une délégation (dont je vais vous parler) qui s'est terminée il y a une demi-heure, nous a permis d'obtenir des avantages complémentaires.

Le troisième point est le document annexe sur l'Ad'AP.

Comme la réunion s'est tenue le 8 décembre il était trop tard pour vous envoyer la synthèse, c'est pourquoi vous l'avez aujourd'hui sur la table.

1. STATUTS DU S.E.A.P.F.A. – RÉÉCRITURE DE LA COMPÉTENCE « GÉOTHERMIE »
M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire, Mme HAMIDI, M. PERRIER, M. BOUMEDJANE, Mme COMAYRAS, Mme CAN, M. JULIE, Mme DELMOTTE, Mme SURENDIRAN et Mme BOUR ne prennent part au vote,

- APPROUVE la réécriture des statuts du S.E.A.P.F.A. concernant la compétence géothermie comme suit : « Construction, aménagement et gestion de réseaux de chaleur et de froid ».

2. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONFECTION DE BUDGET ET DE CONSEIL AU TRÉSORIER PRINCIPAL DU SERVICE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2015
M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- VERSE l'indemnité de confection de budget et de conseil au trésorier principal du service des finances publiques de la ville du Blanc-Mesnil dont le montant s'élève à 6 140,16 € au titre de l'année 2015 ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services, il vous est proposé de procéder à sa modification à compter de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'avis sollicité au Comité Technique en date du 1^{er} décembre 2015.

- PROCEDE pour tenir compte des recrutements et des développements de carrière, à la modification de différents postes ainsi qu'il suit :
 - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 07/20^{ème} et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 14/20^{ème}
 - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 04.25/20^{ème} et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 03.25/20^{ème}
 - Suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet 04/16^{ème} et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 04/20^{ème}
 - Suppression d'un poste de cadre de santé infirmier et création d'un poste d'auxiliaire de soins de 1^{ère} classe
 - Suppression d'un poste de chirurgien dentiste à temps non complet 19/35^{ème} et création d'un poste de chirurgien dentiste à temps non complet 9.5/35^{ème}
 - Suppression d'un poste de chirurgien dentiste à temps non complet 31/35^{ème} et création d'un poste de chirurgien dentiste à temps complet
 - Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
 - Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
 - Suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et création de deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

4. INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'instauration de l'indemnité de départ volontaire ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – 3^{ÈME} DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Si vous permettez, M. le Maire, sur la transformation du terrain de foot Eluard, il s'agit du terrain synthétique que nous avons...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est pour comprendre. C'est une question mais... D'abord, il s'agit des centres municipaux de santé et pas des centres médico-sociaux, mais les - 68 000 € en raison du fort absentéisme du personnel médical, c'est un phénomène récent.

M. JACKY VILTART :

C'est du personnel médical qui n'a pas été renouvelé donc c'est venu en déduction. Ce n'est pas récent, ce sont des gens qui ont donné leur démission suite à la modification des contrats ou à un renouvellement de contrat.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est juste sur la formulation parce qu'absentéisme, ça ne veut pas dire ça. Il faut faire attention, ce n'est pas de l'absentéisme, c'est des difficultés de recrutement que je peux entendre, mais pas de l'absentéisme. La nuance est de taille, surtout sur un centre médical municipal qui fait évidemment l'objet de toute notre attention, vous vous en doutez bien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous allez pouvoir vous régaler puisqu'il est question non pas de les fermer comme vous l'avez prétendu trop longtemps, mais justement de les moderniser et les remettre à neuf - les deux, Lamaze et Rouquès.

M. DIDIER MIGNOT :

On a eu ce débat la fois dernière.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous verrez le coup partir très rapidement, vous allez être rassurés par tout ça.

M. JACKY VILTART :

Je me permets, M. le Maire ? L'absentéisme ne veut pas dire forcément l'absentéisme du personnel médical, c'est aussi l'absentéisme des patients qui ne se présentent pas forcément aux consultations.

Oui, c'est vrai, je suis désolé. Il y a un grand absentéisme, donc une nouvelle façon de fonctionner va être mise en place pour réduire cet absentéisme. D'autre part, des contrats ont été proposés non plus sur une durée de trois ans mais d'un an, et un certain nombre de médecins ont décidé de ne pas continuer à travailler avec la ville. C'est tout. Donc après, il faut réajuster les choses.

M. ALAIN BARRÈS :

Monsieur, s'il vous plaît, je pense que vous dites n'importe quoi. Il est marqué : « En raison du fort... ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si on pouvait rester un peu modéré ! M. BARRES, on ne peut pas vous laisser parler de cette manière !

M. ALAIN BARRÈS :

Je peux, et je le fais !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, non.

M. ALAIN BARRÈS :

Oui, merci.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, non, on ne peut pas vous laisser parler de cette manière !

M. ALAIN BARRÈS :

C'est marqué : « En raison du fort absentéisme du personnel médical », alors à moins que ce soient les patients qui sont aussi du personnel médical, j'ai du mal à comprendre. Donc, ça ne veut rien dire, ce que vous racontez.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. JACKY VILTART :

M. BARRÈS, un certain nombre de médecins... Donc l'absentéisme des patients est peut-être dû aussi aux consultations délivrées par certains médecins qui, quand on fait des statistiques, ont un bilan d'activité très faible. Donc, à la limite, oui, on peut interpréter les choses de deux façons différentes, excusez-moi.

M. DIDIER MIGNOT :

Je me suis un peu renseigné sur l'absentéisme. Ne parlons plus de l'absentéisme, l'incident est clos, puisqu'il ne s'agit pas de cela, on l'a bien compris. Mais sur la diminution de l'activité, je suis un peu dubitatif, d'autant que dans le document que nous avons dans le Contrat de ville, il est noté qu'il y a une fréquentation en hausse des CMS de 7 %. Je voudrais savoir comment on peut faire plus avec moins.

Je dis cela parce que cette phrase sibylline de l'absentéisme du personnel médical sur les Centres Municipaux de Santé n'est pas une chose réelle et c'est quelque chose qui nous inquiète. Je le redis. C'est marqué, y compris dans le document du Contrat de Ville, que nos Centres Municipaux de Santé ont une fréquentation qui augmente très régulièrement, avec près de 17 000 patients différents par an.

M. JACKY VILTART :

C'est un objectif d'augmentation, avec une réorganisation des Centres Municipaux de Santé, aussi...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dans le Contrat de Ville, c'est un objectif...

M. DIDIER MIGNOT :

Vérifiez, M. MEIGNEN !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est vérifié, on a fait un audit, qui sera publié, et vous verrez le taux de fréquentation, tout cela sera bien noté.

M. DIDIER MIGNOT :

On ne va pas épiloguer. Je vous invite à regarder la page 32 à laquelle je fais référence, et vous verrez bien que ce que je dis est vrai !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- VOTE cette troisième décision modificative du budget principal de la ville 2015, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

6. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – OUVERTURE DE CRÉDITS PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- VOTE cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget principal de la ville 2016.

7. BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - OUVERTURE DE CRÉDITS PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE –EXERCICE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Même vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- VOTE cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget du service de l'assainissement 2016.

8. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - OUVERTURE DE CRÉDITS PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même vote, j'imagine.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter contre.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- VOTE cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget du service de l'eau 2016.

9. OUVERTURE DE CRÉDITS PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE – SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE 2016 DES BUDGETS DU C.C.A.S. ET DE LA CAISSE DES ÉCOLES
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- VOTE ces deux subventions d'équilibre au titre du budget 2016.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les Verts sont contre. Pourriez-vous nous expliquer votre vote ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

A partir du moment où l'on voit le budget principal de la ville et les anticipations budgétaires ; nous sommes contre le budget principal de la ville, donc pour être cohérents, nous sommes contre l'ouverture de crédits par anticipation budgétaire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord, j'ai compris.

**10. CONVENTION AVEC GRDF POUR LE DÉPLOIEMENT DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS
« GAZPAR »**

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE les termes de la convention à conclure avec GrDF pour l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments de la commune ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- AUTORISE GrDF à installer les concentrateurs sur les bâtiments listés dans la convention moyennant une redevance annuelle de 50 euros H.T. par site équipé ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

11. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016 POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Il y a une question.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est sur la question du BMS Judo qui disparaît puisque la convention était annuelle, mais pour l'instant, si j'ai bonne mémoire, cette convention s'arrête en décembre et elle n'est pas renouvelée.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Tous les dossiers sont à l'étude. Pour l'instant, elle était annuelle donc il n'y a aucune raison qu'on verse une subvention d'anticipation pour le moment. Là, ce sont les subventions pour les triennales.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai bien compris, mais ils vous ont écrit. Je lis : « Ils vous ont écrit ».

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Vous êtes en copie, M. MIGNOT, donc, je vois ?

M. DIDIER MIGNOT :

Non, pas du tout. Non, je parle avec les gens du Judo.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

D'accord.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai le droit ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Mais bien sûr !

M. DIDIER MIGNOT :

Ils ont écrit et n'ont pas de réponse à une convention qui s'arrête à la fin de l'année. On peut comprendre qu'un club d'environ 400 adhérents – je n'ai pas exactement les chiffres – s'inquiète de son devenir, surtout que c'est un club qui donne, je crois, beaucoup. Il s'associe à tous les projets de la ville ; Annabelle EURANIE est un bel exemple de cette réussite, mais il y en a bien d'autres. La question est ce renouvellement annuel que nous avons déjà contesté l'an dernier, ou en tout cas questionné. Vous nous aviez évoqué la question des logements, cette question est réglée, me semble-t-il.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous l'avons réglée, oui.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui. Et il y avait la question des comptes, que nous pouvions comprendre, mais à ma connaissance le Club de Judo n'a jamais été sollicité par vos soins pour présenter des comptes.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Vous savez beaucoup de choses. Je suis vraiment très surprise, quand vous donniez 2 300 € à l'ESBM Judo, cela ne vous a jamais émus, d'accord ?

M. DIDIER MIGNOT :

Non, Madame.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Donc là, on a équilibré les comptes, eh bien oui ! On a équilibré les subventions l'année dernière, maintenant on est sur l'observation, on regarde, à la fin de l'année une décision sera prise. Le courrier que j'ai reçu du BMS Judo aura une réponse, mais ce n'est pas pour autant que je vais répondre sous 48 heures. Cela mérite de regarder les demandes qui sont faites et le dossier qui est présenté. Donc, aujourd'hui, il n'y a pas de réponse donnée au BMS Judo, c'est à l'étude.

M. DIDIER MIGNOT :

Et sur le projet sportif qu'ils vous ont déposé également ? Il y a deux choses : il y a la lettre...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Mais Monsieur, oui, les dossiers sont à l'étude à la Direction des Sports et une réponse sera donnée.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord, j'entends votre réponse mais...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

C'est bien, je vous remercie de l'entendre.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous avez mélangé les sujets, avec par exemple l'ESBM Judo tout à l'heure, mais ce n'est pas grave. Pouvez-vous...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est justement pour vous rafraîchir la mémoire.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Oui, c'est pour vous rafraîchir la mémoire.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous ne me prenez pas là-dessus, je me souviens bien des conversations que j'avais avec l'ESBM Judo, à l'époque, et eux-mêmes n'étaient pas demandeurs de cette subvention.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Oh ! Eh bien dites-moi !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donnez-moi d'autres associations qui ne demandent pas de subventions.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai y compris des procès-verbaux de ces rencontres, signés par les représentants de l'ESBM Judo.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Moi aussi, Monsieur, j'ai quelques traces dans les dossiers de vos écrits et de votre Direction des Sports.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas le problème.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Ce n'est pas le problème.

M. DIDIER MIGNOT :

Pour l'instant, pouvez-vous vous engager... ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Non, Monsieur, je ne m'engage pas. Il y a une étude...

M. DIDIER MIGNOT :

Ecoutez ma question !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Jusqu'à preuve du contraire, je suis quand même la responsable de la délégation des Sports.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est pourquoi, je vous pose la question.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Nous avons reçu une demande, j'y répondrai, je n'ai pas de timing à vous donner. Donc, Monsieur, nous allons étudier l'ensemble des dossiers en même temps.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste par bon sens, c'est une convention qui s'arrête le 31 décembre, pouvez-vous nous dire si vous allez répondre avant le 31 décembre ? Ou au moins pour le 31 décembre, parce que le 1^{er} janvier, on ne sait pas !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je vais essayer, mais c'est une convention qui est annuelle, il n'y a pas d'obligation. D'autres associations n'ont pas de convention, il faut les traiter également. Tout dépend du montant des subventions qui seront négociées.

M. DIDIER MIGNOT :

J'entends bien. Les associations qui n'ont pas de subventions conventionnées fonctionnent de mars à mars, elles en ont l'habitude. Là, c'est une anticipation budgétaire pour trois mois, donc le BMS Judo s'intéresse légitimement à son avenir, sur les trois mois qui viennent !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Mais toutes les associations, il n'y a pas que le BMS Judo.

M. DIDIER MIGNOT :

Je le sais bien mais elle fonctionnait...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On tourne en rond.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Pourquoi ne parlez-vous que du BMS Judo ? Je ne comprends pas, il y a d'autres associations.

M. DIDIER MIGNOT :

Donc, vous dites que vous essaieriez de faire le maximum pour nous répondre avant le 31 décembre ? Merci.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

J'essaierai de répondre d'ici la fin de l'année.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une question de M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je voulais répondre à votre question. Vous avez dit : « Connaissez-vous une association qui ne veut pas de subventions ? ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah oui je sais, la vôtre, c'est vrai. Vous l'aviez dit, c'est vrai !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ce n'est pas la seule, il y en a d'autres.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Non, ce n'est pas la seule, j'en ai au niveau des sports, qui n'en ont pas besoin.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Cela fait plus de 20 ans que Blanc-Mesnil Ecologie existe et a des activités sur la ville, et elle n'a jamais ni demandé, ni reçu de subventions par la ville.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Des associations sont autonomes, effectivement, par exemple des associations qui font de la gymnastique qui, avec le montant des cotisations, paient tout à fait leurs professeurs. J'ai des associations qui disent : « Cette année, on ne vous sollicite pas », et je trouve cela bien de leur part. On n'a pas d'obligation de verser une indemnité aux associations, entre autres, ou sportives, en particulier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- ATTRIBUE aux associations concernées, par anticipation budgétaire avant validation par reprise sur le budget primitif 2016, une subvention de :
 - **14 750 €** à l'association BMS Basket,
 - **62 750 €** à l'association BMS Football,
 - **35 000 €** à l'association BMS Gymnastique,
 - **4 850 €** à l'association BMS Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme,
 - **21 000 €** à l'association BMS Handball,
 - **8 372 €** à l'association BMS Rugby,
 - **21 000 €** à l'association BMS Tennis,
 - **7 188 €** à l'association ESBM Judo.
- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant à la convention triennale qui permettra le versement de ces subventions.
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2016, nature, fonction et destination correspondantes.

12. OUVERTURE DE CRÉDITS PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL DÉVELOPPEMENT – EXERCICE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Sans que M. JULIE, Mme HAMA, M. KAMATE, Mme PEPE et M. RUBIO ne prennent part au vote,

- APPROUVE l'octroi à l'association Blanc-Mesnil Développement d'une ouverture de crédits par anticipation budgétaire de 76 985 euros ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente ;
- IMPUTE la dépense au Budget de l'exercice 2016.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les Verts votent contre pour les mêmes raisons, donc.

13. VENTE DE LA LIGNE DE SELF INSTALLÉE À L'ÉCOLE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT
--

M. DIDIER MIGNOT :

Comment se passe la réorganisation pour le self ? A priori ce ne sera plus un self, c'est cela ? C'est juste pour comprendre, puisque vous parlez d'optimiser les espaces dédiés aux activités de l'école. La restauration n'est pas évoquée dans le mémoire, c'était juste pour savoir si on revient à un schéma classique sans self. Si je comprends bien.

MME RAHNA HAMA :

Effectivement, M. MIGNOT, nous revenons à un schéma classique plus pertinent apparemment puisque les enfants mangent plus quand ils sont à table que quand ils se servent par eux-mêmes.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord. Il n'y a pas d'économies de personnel dans cette vente de chaîne, de cette transformation ?

MME RAHNA HAMA :

Non, pas à ma connaissance.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas ce qui m'a été dit à la commission des Finances, on m'a parlé d'un équivalent temps plein et demi.

MME RAHNA HAMA :

Je n'ai pas eu cette information, donc on va vérifier.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord. Et je m'interroge toujours sur le fait qu'une entreprise rachète 2 500 € un matériel vétuste.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, faire des économies de personnel peut aussi parfois être justifié, ce n'est pas un tabou non plus. On peut aussi déplacer les gens, profiter d'un départ en retraite pour ne pas remplacer, il y a différents moyens de faire des économies sans pour cela que le service perde en qualité.

M. DIDIER MIGNOT :

Je n'ai pas un seul instant évoqué cette possibilité, juste la suppression d'un équivalent temps plein et demi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la vente de la ligne de self, précédemment installée à l'école Jean-Baptiste CLÉMENT, à la société 2HC-J.GUYOT pour un montant de 2 500 €,
- APPROUVE le versement de la somme de 250,00 € HT au site WEBENCHÈRE.COM,
- INSCRIT le montant de la recette au budget de exercice concerné,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de exercice concerné,
- APPROUVE la sortie dudit matériel du patrimoine communal.

14. DEMANDE AU FUTUR ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 7 (EPT 7) DE REPRENDRE ET ACHEVER LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comme vous le savez, on ne le votera que le 4 février, probablement. Je dis cela pour le public, les élus sont informés : le Blanc-Mesnil intégrera le territoire 7 composé de l'agglomération dite « CAB » qui comprend Drancy-Le Bourget-Dugny plus les villes du SEAPFA, c'est-à-dire Tremblay, Sevrans, Villepinte, Aulnay et Le Blanc-Mesnil, et cela fait partie des prérogatives du futur territoire que de porter le PLU.

Nous définirons le PLU en accord avec les autres maires du futur territoire, et il sera porté par le PLU. Il est dit globalement que chacun reste maître chez lui et que les autres maires porteront le projet de chacune des villes.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une explication de vote. On va voter contre, mais pas par rapport à ce que vous venez d'expliquer. On comprend la démarche ; de toute façon vous n'avez pas vraiment le choix.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est pour marquer notre opposition à la loi NOTRe et à ce transfert de compétences qui est inacceptable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela non plus, nous n'avons pas le choix.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- DEMANDE au futur Etablissement Territorial 7 dont dépend la ville du Blanc-Mesnil de reprendre et achever la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.
- INDIQUE que cette délibération sera transmise dès sa désignation au président de l'établissement public territorial.

15. GRAND PARIS – ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES INSTANCES MÉTROPOLITAINES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez sur votre table deux listes. Nous avons à élire au territoire 7, 11 conseillers métropolitains, dont un qui est élu d'office, c'est le représentant à la métropole, donc en fait 10 + 1. C'est un vote à la proportionnelle. On vote deux fois, pour le conseiller métropolitain dans un premier temps, puis pour les conseillers territoriaux.

Le Conseil Municipal,

- ELIT dans un premier temps le conseiller métropolitain au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, parmi l'ensemble des conseillers municipaux, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 12

Exprimés : 33

Quotient électoral : 4,5

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 33 voix, soit 1 siège

M. Thierry MEIGNEN, Maire.

- PROCLAME élu M. Thierry MEIGNEN, conseiller métropolitain pour siéger au sein des instances métropolitaines.
- ELIT dans un second temps, 10 conseillers territoriaux parmi les conseillers municipaux, au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, comme suit :

Votants : 45
 Blancs et nuls : /
 Exprimés : 45
 Quotient électoral : 4,5
 Nombre de sièges à pourvoir : 10

Ont obtenu :

- liste présentée par la Majorité Municipale : 33 voix

Mme Patricia BOUR, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Angela SEGURA, M. Micaël VAZ, Mme Brigitte LEMARCHAND, M. Julien CARRE, Mme Christine COMAYRAS, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Catherine ROUSSIERE, M. Emile RUBIO.

- liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix

M. Didier MIGNOT, Mme Marie-George BUFFET, M. Alain BARRES, Mme Anne-Marie DELMAS, M. Alain RAMOS, Mme Phetmany TANSERI.

- liste présentée par M. Amar AMRANE : 1 voix

M. Amar AMRANE, M. Didier MIGNOT, M. Alain BARRES, Mme Anne-Marie DELMAS, M. Alain RAMOS, M. Jean-Yves SOUBEN, Mme Sabah MILOT.

En conséquence, la liste présentée par la Majorité Municipale obtient 8 sièges et celle de Blanc-Mesnil au cœur, 2 sièges.

- PROCLAME élus pour siéger au sein des instances métropolitaines les membres suivants :
 - Mme Patricia BOUR,
 - M. Jean-Philippe RANQUET,
 - Mme Angela SEGURA,
 - M. Micaël VAZ,
 - Mme Brigitte LEMARCHAND,
 - M. Julien CARRE,
 - Mme Christine COMAYRAS,
 - M. Karim BOUMEDJANE,
 - M. Didier MIGNOT,
 - Mme Marie-George BUFFET.

16. DÉLÉGATION DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – DÉSIGNATION DU DÉLÉGATAIRE – APPROBATION DU TRAITÉ
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On arrive au bout du tunnel puisque, comme vous le savez, le marché a été attribué l'année dernière, à peu près à la même époque, et il y a eu différents recours de la SAUR qui a bien du mal à partir et qui a gagné beaucoup d'argent jusqu'à présent.

Elle a vraiment beaucoup de mal à partir, donc nous avons été amenés à relancer la procédure, qui est arrivée à son terme, donc le marché a été attribué, le mieux-disant est la Société Nantaise des Eaux, qui entre-temps a changé d'actionnaire principal puisqu'avant elle était adossée au numéro 1 allemand qui s'appelait Gelsenwasser, aujourd'hui ils ont été rachetés par la Lyonnaise des Eaux. On en a deux pour le prix d'un. Il nous était apparu déjà la première fois que la Société Nantaise des Eaux était un Groupe à la dimension de la ville. Cela sécurise un peu d'avoir derrière, en face à face, un Groupe à notre dimension parce que pour eux, le Blanc-Mesnil constitue un grand contrat, alors que pour les grands Groupes, nous sommes un contrat parmi tant d'autres.

Donc c'est plus facile, ils s'adaptent un peu à nous. D'ailleurs, ils ont fait une proposition adaptée à la ville. Par ailleurs, on pourra bénéficier de la structure importante du grand Groupe qui est derrière.

Nous avons obtenu par rapport au prix de l'eau, au prix du délégataire, une baisse sensible de 46,73 % par rapport au prix précédent, c'est-à-dire encore un peu plus que lors de la dernière négociation de l'an dernier. Il se trouve que la SAUR menaçant à nouveau de faire un recours d'une manière assez... On était bordé juridiquement, comme vous l'imaginez bien. J'ai demandé à ce qu'ils passent me voir. Je n'ai pas été gentil parce que j'en ai assez de ces comportements, je leur ai dit que s'ils faisaient un recours j'allais devant le juge pour procédure abusive et que je communiquais sur leurs méthodes.

Le tout a débouché sur une négociation, et je leur ai dit d'ailleurs, puisqu'on a eu un an on a pris le temps de bien relire les bilans de la SAUR sur 18 ans, 19 en fait, de contrat, et on a pu constater que d'une part ils ont dégagé des bénéfices astronomiques, de l'ordre de 35 % minimum, des bénéfices nets, alors qu'en la matière on se contente en général de 5-7 %.

Je leur ai dit que s'ils avaient été corrects ils auraient pu prendre contact avec le précédent maire et moi-même pour dire : « On a bien gagné notre vie, on va vous en redonner une partie, ça va bénéficier sous forme de baisse du prix de l'eau aux habitants de la ville ». Je leur ai reproché de ne pas l'avoir fait. Ils m'ont dit : « On ne nous l'a pas demandé, sinon nous l'aurions fait » ; effectivement, on aurait pu le leur demander, mais ils auraient aussi pu avoir la présence d'esprit de le faire, s'ils avaient été corrects. Cela se fait rarement mais... Vous l'aviez demandé ! Voilà, donc ils ne l'ont pas fait. Aujourd'hui, c'est un fait.

Je leur ai reproché également..., parce qu'on a bien relu le contrat qui les engageait à changer la totalité du matériel sur les 18 ans de contrat, ce qu'ils n'ont pas fait. Je leur ai demandé de me faire un chèque d'un peu plus d'un million d'euros, qu'ils devaient à la ville. Evidemment, la négociation a été très serrée, voire musclée. Ils nous demandaient également de prolonger le contrat de six mois, ce que j'ai refusé.

L'objectif étant d'assurer au mieux le passage des employés d'un Groupe à l'autre, j'ai accepté de prolonger un petit peu : deux mois, c'est le temps de faire une relève contradictoire des compteurs et de faire les évaluations en fin d'année du personnel de la SAUR, pour transférer les contrats à la Nantaise des Eaux. Expliqué comme ça c'était acceptable, mais j'ai dit : « Vous me faites un chèque, vous avez gagné trop d'argent ».

Nous avons obtenu, à l'issue de la négociation, que la SAUR fasse un effort de 800 000 € au bénéfice des Blanc-Mesnilois.

En plus de la baisse constatée sur le contrat au délégataire... M. MIGNOT fait la lippe mais si vous l'aviez fait, ça nous aurait évité de le faire !

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, ai-je dit quelque chose ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais je vois les mimiques.

M. DIDIER MIGNOT :

Ne vous occupez pas de mes mimiques !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc, nous appliquerons, si le Conseil Municipal en décide ainsi, la passation de pouvoir, et c'est tout l'intérêt de vous apporter les éléments complémentaires aujourd'hui, sur la table.

Nous vous proposons d'autoriser le maire à mener à bout, à signer le protocole d'accord, qui dira :

1. La SAUR est le délégataire jusqu'au 1^{er} mars, date à laquelle il y aura un take over de la Nantaise des Eaux.
2. La SAUR s'engage à ne plus faire de recours, ce qui permettra d'appliquer aux Blanc-Mesnilois, dès le 1^{er} mars, la baisse du prix de l'eau.
3. On a trouvé une manière de gagner 800 000 €. Ils nous font cadeau de la reprise des compteurs, dont ils font cadeau à la Nantaise, donc nous demanderons à la Nantaise de nous rétrocéder ces bénéfices. On leur demande pendant les deux mois de bien vouloir faire un peu moins de 300 000 €, donc 500 + 300 en gros, de changements de connexions de plomb etc., jusqu'à concurrence de 300 000 €. Là encore, ce sont autant de dépenses qui auraient pu être faites avant, puisque la loi disait que toutes les connexions de plomb devaient être refaites avant le 31 décembre 2013, ce qui n'a pas été fait, mais cela nous permettra à nous, ville du Blanc-Mesnil, de ne pas avoir à dépenser pour faire ces travaux.

Voilà quelques éléments sur le contrat de l'eau. C'est suffisamment bien expliqué, peut-être un peu trop, car cela rend les choses parfois un peu confuses quand on donne trop d'éléments, mais on tenait à vous donner la totalité des éléments.

On fera paraître un article dans le prochain journal qui expliquera bien à la population quels étaient les enjeux, et quels sont exactement les pourcentages obtenus, sur chaque point.

On a obtenu également qu'un certain nombre de connexions de plomb soient faites obligatoirement dans le contrat par le délégataire et qu'un certain nombre de rénovations de canalisations soit fait également et pris en charge par le délégataire. Dans la mesure où l'on fait porter par le futur délégataire un certain nombre d'investissements que la ville n'aura pas à faire, nous avons baissé le taux de la ville sur votre facture d'eau, pour accentuer encore un peu la baisse du prix de l'eau en bas de la facture.

Il faut préciser que les baisses qu'on obtient sont sur la part du délégataire, ce qui représente à peine la moitié du prix de l'eau puisque tellement de taxes interviennent à différents moments ; on ne retrouve pas la baisse au bas de la facture, mais ce sera une baisse visible de votre facture d'eau.

Voilà les éléments que je souhaitais vous indiquer.

M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Déjà, une précision : on avait baissé de 5 % la part de la SAUR au renouvellement du contrat il y a très longtemps.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a 18 ans. En 18 ans, ça n'a pas bougé.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Et on n'a pas arrêté de le redemander, donc je m'inscris en faux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous ne l'avez pas obtenu.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Concernant les deux notes de synthèse qu'on vient de découvrir, visiblement elles vont dans le bon sens, si j'en crois ce que vous venez de dire, mais on a participé à toutes les réunions avec Hervé, cela aurait été bien que l'on ait connaissance de tout cela avant d'arriver au Conseil.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, vous ne pouviez pas, c'est ce que j'expliquais, la négociation...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Donc on ne prendra pas part au vote en ce qui concerne ces deux notes de synthèse, par contre on participera au vote sur l'autre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Juste pour préciser : la négociation a commencé vendredi matin, on a claqué la porte à plusieurs reprises, y compris pendant le week-end, elle s'est terminée ce soir, c'est pourquoi on vous a donné les éléments qu'on avait au dernier moment.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

C'est pour cela qu'on ne votera pas contre, mais on ne prendra pas part au vote. On découvre quelque chose qu'il faut lire, quand même, c'est intéressant de la lire s'il y a une note de synthèse.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, c'est important que je vous demande l'autorisation de pouvoir signer le protocole et le contrat, c'est pour ça qu'il faut quand même vous donner un minimum d'informations et il faut que je sois porteur de cette autorisation de continuer et de signer, sinon on perd du temps si on attend le 4 février.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

En tout cas, on a bien participé à toutes les réunions que vous aviez organisées et on a bien joué le jeu.

Nous avons la possibilité de protéger l'eau des Blanc-Mesnilois de plusieurs façons : d'abord en la mettant à l'abri des groupes industriels en la faisant rentrer dans le giron municipal. Vous avez choisi le groupe industriel. D'ailleurs, lorsqu'il y a plus de deux ans j'avais monté une commission sur l'eau à la demande du maire, Didier MIGNOT, vous aviez déjà trouvé toutes les vertus à ce groupe industriel.

Sans études approfondies, sans comparaisons, vous saviez déjà qu'il était le mieux-disant, sans savoir quels étaient les autres postulants. Deux remarques : votre poulain est loin d'être le moins cher pour les Blanc-Mesnilois, mais c'est le mieux-disant que l'on doit retenir. D'autre part, la comparaison avec la SAUR n'a pas été faite alors qu'il suffisait de faire des comparaisons, premièrement sans options, deuxièmement avec options 1, 2, 3. Mais visiblement, il y avait un contentieux, pour le moins, avec cet industriel. Vous venez de le confirmer.

C'est en limitant le débit de mètres cubes autorisés aussi à la vente par l'industriel retenu qu'on préservera nos ressources naturelles, et pour nous il n'est pas concevable qu'un groupe industriel fasse des bénéfices en vendant les ressources des Blanc-Mesnilois. Une autre façon, pour nous très importante, de préserver notre patrimoine blanc-mesnilois, est de prendre en compte que nous avons une eau de qualité minérale et que c'est excellent pour la santé des Blanc-Mesnilois. Elle se situe effectivement entre la Chantereine et l'Evian en fonction des caractéristiques retenues, on pourrait même la faire classer « eau minérale » en faisant protéger les aires de captage, voire la faire classer en « eau qualité biberon », comme l'Evian.

Je ne parle pas ici du goût, comme chacun le sait le goût ne se discute pas, si ce n'est le goût de chlore que l'on peut aisément supprimer, il suffit de rappeler comment dans le Journal municipal - cela a déjà été fait mais c'est bien de le rappeler. En fait, nous avons ici la possibilité aujourd'hui de protéger notre eau. C'est en refusant la décarbonatation, c'est-à-dire l'option 3.

D'autre part, cela pourrait... Je vous laisse finir, M. le Maire... Donc, j'étais en train de dire qu'on avait une autre possibilité de préserver la qualité de l'eau blanc-mesniloise : ne pas prendre l'option 3 sur la décarbonatation, en plus il semblerait qu'elle soit assez chère, de l'ordre de 20 % de la facture, donc cela ferait remonter le prix que vous essayez de faire descendre. En effet, certains consommateurs trouvent l'eau trop calcaire pour la résistance du chauffe-eau ou du lave-vaisselle, c'est vrai car c'est comme si on lavait le linge ou la vaisselle à l'eau minérale en bouteille, mais l'avantage que l'on a sur la grande majorité des villes d'Ile-de-France, en tout cas toutes les villes de Seine-Saint-Denis, c'est que nous avons une eau au robinet qui nous coûterait quelques centaines de fois plus cher si nous l'achetions en bouteille, sans compter les déchets des bouteilles plastique et la protection des contrôles, les contrôles étant bien plus grands sur l'eau du robinet que sur l'eau en bouteille.

Pour nous faire passer une mauvaise information, on nous présente l'eau du robinet comme étant calcaire. Quand on veut dire qu'elle n'est pas bonne on dit « calcaire et avec un goût de chlore », si je traduis cela veut dire : eau minérale contrôlée, sans impuretés microbiennes ou bactériennes. Et là, il faut faire preuve d'un courage politique en informant correctement les habitants du Blanc-Mesnil. Il faut leur dire la vérité, et non leur vendre un énième processus industriel qui coûte une fortune (j'ai eu du mal à le chiffrer mais presque 20 %) et qui ne pourra pas être installé sur l'ensemble de la commune, mais petit à petit, en faisant grimper le prix.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous souhaitons la protection du patrimoine du Blanc-Mesnil, dont l'eau est un élément essentiel. C'est pourquoi, nous disons non à la décarbonatation et nous nous prononcerons pour un retour de notre eau en régie municipale.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si j'ai fait deux choses à la fois, c'est que, permettez-moi de le dire, on la connaissait déjà, c'est à chaque Conseil. D'ailleurs, vous êtes cohérent, vous défendez votre position mais on le savait, il n'y a pas d'arguments nouveaux.

Pour le public : on avait le choix, au moment de renouveler la concession d'eau, entre la proposition de M. SOUBEN de retour en régie municipale, c'est-à-dire que la ville embauchait, faisait elle-même ces choses-là, mais on se serait heurté... Comment dire les choses ? Je suis persuadé que la ville ne saurait pas faire aussi bien, et ferait plus cher que le délégataire. Cela aurait pour effet à terme une hausse du prix de l'eau ; on souhaitait l'inverse.

Deuxième option : aller dans le SEDIF...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non, non !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je le dis pour le public : il y avait trois options, M. SOUBEN.

Aller vers le SEDIF, et je peux vous dire qu'il y a eu des pressions énormes du SEDIF, à plusieurs reprises, pour que je le choisisse, parce que le SEDIF a en gros toutes les collectivités de Seine-Saint-Denis, sauf nous, et peut-être une autre, Tremblay. Donc, il voulait absolument... Et c'était dangereux pour le SEDIF (c'est comme ça que j'ai analysé les choses) de mettre un autre délégataire que le SEDIF, qui est marié avec Veolia pour l'instant, parce que d'autres communes auraient pu être tentées de suivre l'exemple du Blanc-Mesnil.

Je n'ai pas choisi le SEDIF parce que cela revenait à payer plus cher l'eau que ce que je vous propose là, et en plus à puiser l'eau dans la Marne, donc nous aurions eu une eau de moins bonne qualité que celle qui est sous nos pieds au Blanc-Mesnil. Il faut garder cet atout que nous avons, notre eau blanc-mesniloise qui est de bonne qualité. Il faut dire les choses.

Donc, j'ai choisi l'option du délégataire, qui va continuer à prendre l'eau dans le sous-sol du Blanc-Mesnil, et à assurer jusqu'au robinet le service de l'eau.

Voilà comment les choses se sont faites. Vous me disiez que l'on n'avait pas choisi le mieux-disant au niveau du prix, vous vous trompez : on a pris le moins cher et le meilleur techniquement. La société qu'on a retenue avait une meilleure offre au point de vue technique et avait le meilleur prix.

Ensuite, il y a eu des options, parmi ces options la décarbonatation. Cela revient, et c'est vrai que les habitants nous disent que l'eau est trop calcaire. J'entends bien les arguments sanitaires de M. SOUBEN mais une eau calcaire signifie que le chauffe-eau, la machine à laver, s'encrassent un peu plus vite, et c'est un coût sur une année, qu'on évalue à 500/600 €. Après, on a mis cette option en disant : « On verra si on la retient ou pas ». On voulait une évaluation et on verra au cours du contrat si l'on choisit... Il est probable qu'on demandera à la population ce qu'elle en pense et si la population veut la décarbonatation, c'est-à-dire la baisse du taux de calcaire dans l'eau, on procédera peut-être... On sait maintenant combien cela nous coûtera de choisir le processus de décarbonatation.

Voilà les éléments sur ce contrat de l'eau.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE les termes du protocole d'accord,
- AUTORISE M. le Maire à le signer,
- DECALE la prise d'effet du contrat au 1^{er} mars 2016 dont la durée est maintenue à 10 ans, ce qui repousse l'échéance au 28 février 2026.
- ATTRIBUE la délégation de service de production et de distribution d'eau au groupement NANTAISE DES EAUX/EAU ET FORCE sis Z.I. de la Gare – rue de la Gironnière – 44984 SAINT LUCE SUR LOIRE CEDEX.
- APPROUVE le traité d'affermage et son règlement de service, à effet du 1^{er} mars 2016 pour une durée de 10 ans, soit un terme au 28 février 2026,
- AUTORISE M. le Maire à signer les termes du traité d'affermage correspondant et tout document y afférent,

- FIXE la part communale à 0,20 €uros H.T/m³ à effet du 1^{er} mars 2016,
- INSCRIT le montant de la recette au budget du service de l'Eau des exercices concernés, nature, fonction et destination afférentes.

17. ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ PAPREC D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE TRANSIT, TRI ET REGROUPEMENT DE DÉCHETS DIVERS SUR LA COMMUNE DE BLANC-MESNIL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Une explication de vote ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter pour, bien qu'il s'agisse d'entreposer des matières potentiellement dangereuses à 32 mètres exactement des habitations de Drancéens. Avez-vous recueilli l'avis de la ville de Drancy sur le sujet ? J'imagine que oui, en tout cas ça participe de la même enquête publique, j'imagine bien.

Nous nous réjouissons que la Société Paprec... Je me souviens de manifestations au moment où cette usine de traitement des déchets – c'est un élément important – s'installait au Blanc-Mesnil. L'opposition de l'époque organisait des manifestations pour s'opposer à ce fait de société important qu'est le traitement des déchets. Mais, nous nous réjouissons de voir cette usine se développer. Néanmoins, la question de matières dangereuses qui est posée au travers de cette enquête publique nécessite peut-être que nous allions plus avant avec quelques réserves, notamment la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques. Je verse cela au débat puisqu'il s'agit d'une enquête publique mais il me semble important de le dire.

Je ferai un parallèle, puisque vous nous proposez un avis favorable ; c'est un problème tout à fait différent mais il participe du même souci écologique, puisque la dangerosité n'était pas avérée mais je fais évidemment un parallèle avec la méthanisation, puisque l'usine de méthanisation envisagée, dont vous avez refusé l'implantation, était bien plus éloignée des habitations qu'une trentaine de mètres, comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous allons voter pour mais je voulais faire remarquer, y compris que Mme la Présidente du Conseil Régional, est pour la méthanisation. J'espère que cela permettra peut-être d'influer sur un certain nombre de décisions dans le futur.

Je voulais vous faire remarquer cela, avec quand même une préoccupation sérieuse sur peut-être la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques ou en tout cas, il faut que les gens le sachent, ce sont des matières potentiellement dangereuses qui sont implantées. Nous sommes pour la gestion des risques et pour que cela puisse bien se dérouler. Encore une fois, il ne s'agit pas de freiner une activité importante qui est le traitement des déchets, mais je pense qu'il serait utile de verser à l'enquête publique ce commentaire, notamment sur le Plan de Prévention des Risques, et mettre quelques réserves à cet avis favorable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je n'étais pas élu au cours de ce mandat-là mais effectivement j'aurais trouvé que c'était une meilleure idée, probablement, d'implanter cette usine Paprec ailleurs qu'en zone urbaine. Je n'ai pas manifesté parce que je n'étais pas élu à l'époque mais j'étais plutôt d'avis qu'elle aurait pu s'implanter ailleurs. Mais, puisqu'elle est là, il s'agit là simplement d'un redéploiement. Paprec nous a expliqué : on redéploie, c'est-à-dire qu'ils ont une autre usine un peu plus loin qui vient de s'ouvrir et ils vont traiter les différents types de déchets en fonction de la catégorie de déchets dans différentes usines.

On a regardé à ce qu'il n'y ait pas une augmentation trop importante et gênante pour la population du nombre de camions, on a revu les circuits, y compris des camions, et fait en sorte que ça se passe au mieux.

Je souhaite que cette activité-là soit repoussée, à terme, parce que je suis de votre avis : si l'on pouvait éviter ce type de déchets sur notre ville...

Quant à la méthanisation, il y avait aussi une question d'odeur... Si, si ! C'est donc aussi pour cette raison que m'y suis opposé. Je suis ravi que l'on ait mis fin à ce projet d'usine de méthanisation sur la ville. On a d'ailleurs un projet magnifique à la place qui, lui, ne sera pas du tout polluant.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la demande présentée par le groupe PAPREC.

M. DIDIER MIGNOT :

Je souhaitais simplement que les réserves que j'ai évoquées soient peut-être signalées, versées à l'enquête publique, notamment, pourquoi pas, la proposition d'un Plan de Prévention des Risques.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va regarder cela.

18. MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)
M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dans la mesure où la réunion s'est tenue le 8 décembre, il n'était pas possible de vous donner les documents avant. Je rappelle que ce plan aurait dû être prévu bien avant notre arrivée. On a accéléré les choses pour réunir et obtenir un certain nombre de mesures, mais je vais laisser la place à Jacky VILTART qui va vous parler de cela mieux que moi. En tout cas, pour les délais, il n'était pas possible de réunir tout le monde et de vous envoyer les documents une fois que la réunion s'est tenue le 8, en temps et en heure, pour que vous les ayez avant ce soir.

M. JACKY VILTART :

L'Ad'AP est l'aboutissement d'un travail qui a été commencé depuis 2005, suite à la loi du 11 février 2005.

Je vais faire un très bref historique. C'était la mise en accessibilité globale des établissements recevant du public, ce que les communes ne pouvaient pas faire dans les délais impartis par le gouvernement – c'est tellement lourd. Du temps a passé et il y a eu un assouplissement en 2014 avec la création des Ad'AP.

L'Ad'AP est l'Agenda d'Accessibilité Programmée, c'est pour le public qui demande de mettre en forme un certain nombre de projets de travaux pour mettre en accessibilité les établissements recevant du public.

Sur la commune, ont été repérés 72 établissements recevant du public, qui demandent des travaux de « mise en conformité ». A été missionné un cabinet d'études qui s'appelle Citae, pour faire un diagnostic et finaliser la mise en conformité du dossier Ad'AP.

Comme M. le Maire vous l'a dit, par arrêté municipal a été élue une commission communale d'accessibilité, qui regroupe différents élus, lorsque leur délégation a un rapport avec l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou non, c'est-à-dire tous les administrés, des associations de handicapés, des personnes âgées, des acteurs économiques, et d'autres usagers de la commune.

Nous avons, comme l'Ad'AP le préconise, établi un calendrier sur trois, six et neuf ans. Ce calendrier de travaux a été présenté en Commission communale d'accessibilité ; les différents interlocuteurs ont pu donner un peu leur ressenti sur la programmation des travaux réalisés à la charge de la commune.

Un vote a été fait à la fin de la commission et l'Agenda d'Accessibilité Programmée a été adopté par la commission communale d'Accessibilité.

Je ne sais pas si vous avez sur table le descriptif... Voilà. Je vais abréger car je pourrais vous donner tous les détails de la loi, mais je pense qu'on peut la trouver partout. Cet Ad'AP sera déposé avant le 31 décembre 2015 - la Commission départementale de sécurité et d'accessibilité - pour sa mise en œuvre courant 2016. Des comptes rendus réguliers seront faits à la Commission communale d'accessibilité. Son coût avoisine en gros les 400 k€ par an, pour arriver au bout des neuf ans à un budget global d'environ 5 M€. Chaque année, les travaux qui seront faits seront soumis à arbitrage.

Je peux répondre aux questions si vous voulez.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est sur la date : on aurait souhaité que l'on reporte le vote de ce mois-ci, si c'est possible, parce qu'on a sur table des documents qui sont difficiles, objectivement, d'exploitation. Et j'ai un problème de date : ce n'est pas polémique mais le dépôt du dossier devait être effectué en préfecture avant le 27 septembre 2015 ? C'est pour bien comprendre,

M. JACKY VILTART :

Oui, on a une autorisation pour le déposer avant le 31 décembre 2015. C'est pourquoi, il a été mis au vote aujourd'hui.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord. Et quelles sont les associations ? Vous avez évoqué les associations qui ont participé à la réflexion, de la ville du Blanc-Mesnil.

M. JACKY VILTART :

Les associations : des représentants d'associations et organismes présentant les personnes handicapées, le président de l'association Cap Handic Mesnil (je passe sur les noms si vous le voulez bien) – il y en a une dizaine - ; le représentant local de Retina France, Handicap auditif, une personne sourde, l'association des Handicapés moteurs, des représentants locaux de Rêve Bleu, les représentations d'associations de Handicapés mentaux, quelques établissements spécialisés, la directrice adjointe de l'ESAT du Blanc-Mesnil, et M. Lada, représentant de l'IME ITARD qui s'est excusé, il n'a pas pu venir.

Nous avons des représentants du Conseil des Aînés, et des utilisateurs de toutes les structures existantes sur la ville, c'est-à-dire des administrés qui fréquentent nos établissements.

M. DIDIER MIGNOT :

Merci, c'était pour savoir qui avait participé à ces discussions, c'est ce qu'on avait lancé il y a quelques années. C'était pour savoir si tous les interlocuteurs étaient dans le suivi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc vous l'avez bien compris, on a eu du retard, on a trouvé un certain retard en arrivant, on a essayé de faire en sorte d'aller un peu plus vite et l'impulsion a été donnée par notre nouvelle directrice de la Santé qui est arrivée, qui a pris les choses à bras le corps. Après, réunir tout le monde nous a pris un peu de temps, cette réunion ayant eu lieu le 8 décembre nous sommes obligés de voter ce mémoire, c'est la loi qui nous y oblige, avant le 31 décembre de cette année.

M. BRAMY, et ensuite nous passons au vote.

M. HERVÉ BRAMY :

Je voudrais juste une explication de texte sur le mémoire, la stratégie, dernière page. Ce n'est pratiquement pas compréhensible et lisible. Je vois : « Démolition gare du Grand Paris », peut-on avoir une précision ? Comme elle n'est pas encore construite, je m'étonne qu'on envisage déjà sa démolition.

M. JACKY VILTART :

On va demander à M. DELESCLUSE, peut-être, de nous apporter des précisions... Ou Mme DURAND ? Vous n'avez pas le droit de parler, bon, excusez-moi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Hervé, tu avais compris, c'est « construction », pas « démolition » de la gare du Grand Paris. J'imagine.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est la remarque que je faisais : le document arrivant sur table... Voilà.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est vrai qu'on l'a fait un peu « à l'arrache » mais on était obligé de le faire comme ça. Mais, si vous l'aviez fait avant cela aurait été voté et cela aurait été plus simple. On aurait été dans les délais, en plus !

M. DIDIER MIGNOT :

Je peux répondre ?

M. FABIEN GAY :

Je voudrais qu'on arrête les applaudissements dans la salle, parce que chaque fois que vous êtes en difficulté vous nous ressortez la même chose, M. le Maire ! A chaque fois que vous êtes pris la main dans le sac : « Vous ne l'avez pas fait pendant six ans ! ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais assumez votre passif ! Assumez ! Mais M. GAY, vous n'étiez pas au Blanc-Mesnil mais à Bordeaux à l'époque, mais nous, nous étions là.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Les difficultés, c'est vous qui les avez créées. Ce n'est pas aujourd'hui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un mot de l'opposition, puis nous passons au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Simplement, vous ne pouvez pas me dire ça. M. VILTART l'a bien dit : Ad'AP date de 2014, donc je ne pouvais pas faire quelque chose qui n'existait pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

2005 !

M. DIDIER MIGNOT :

Non, la loi Ad'AP...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela a changé de nom mais c'est 2005.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais non. Après, il y a plusieurs sujets. Mais on en a déjà débattu, la France a un énorme retard sur la question du handicap et de l'accessibilité.

Je lis dans la note que tous les passages piétons ne sont pas encore accessibles, c'est vrai. « Toutes les autres communes de Seine-Saint-Denis sont aujourd'hui à jour », c'est faux, donc ce n'est pas bien de mettre cela dans la note, tout simplement ! Cela revient à cette question de tout à l'heure, des centres municipaux de santé, à chaque fois il y a une phrase sibylline. « Or, aujourd'hui [je lis deux paragraphes plus loin], un logiciel cartographique diagnostic de l'accessibilité, 2004-2011, outil de diagnostic (...) de données numériques adossé au CIG de la ville, récompensé par le prix Action Innovation Accessibilité des Communes en 2005 ». Vous voyez qu'on était sur des choses qui n'étaient pas totalement pas faites !

C'est pourquoi il faut... On peut avoir un débat...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je rappelle que le public ne manifeste pas. A la demande de M. GAY, le public ne manifeste pas.

M. DIDIER MIGNOT :

Mon propos n'est pas polémique, je voudrais simplement que sur des sujets sérieux comme celui-là, et tous nos sujets sont sérieux, on ait un débat objectif, sans systématiquement refaire de la petite phrase, du machin sibyllin, non, soyons sérieux ! Dans la même page, deux paragraphes différents disent exactement l'inverse, c'est tout ce que je pointe.

M. JACKY VILTART :

Pour avoir été nommé adjoint à la Santé le 11 décembre 2014, lorsque j'ai pris mes fonctions j'ai demandé à la Mission Ville Handicap de me faire un état des lieux parce que je suis comme tout le monde, on ne m'a pas fait une piqûre pour m'apprendre ce que j'avais à faire, cela s'apprend au fur et à mesure.

En janvier 2015, on m'a fait un bilan sous forme de PowerPoint, quelque chose de très théorique, mais pas de concret, c'est-à-dire des chiffres en face, avec un déroulement d'un programme vraiment établi. Donc aujourd'hui, on vous le présente, même si c'est dans la loi et on doit le faire, puisque cela répond justement aux Ad'AP qui ont été mis en place en 2014. On propose au Conseil Municipal quelque chose de clair, net et précis, avec un véritable calendrier, auquel on va se tenir.

Je pense que c'est une avancée importante, après quand même un certain nombre d'années de « patinage » - excusez-moi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, vous en avez rêvé, on va le faire !

M. DIDIER MIGNOT :

Mais non ! Arrêtez ça ! C'est toujours la même chose ! M. VILTART vient de redire que c'était 2014. On ne pouvait pas le faire avant, alors arrêtez de travestir la vérité !

M. JACKY VILTART :

L'Ad'AP est une mesure qui a été mise en place pour alléger un peu, mais un certain nombre de choses de première nécessité n'ont pas été faites, puisqu'on les fait en ce moment on s'en aperçoit bien.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela posait d'ailleurs la question des dotations aux collectivités, cela pose la question du financement des collectivités...

M. JACKY VILTART :

(...) cher.

M. DIDIER MIGNOT :

Tellement cher, vous avez raison, 5 M€, c'est une somme extrêmement importante, donc on comprend tout à fait qu'il faille l'étaler dans le temps, et c'est ce que toutes les villes font. C'est pourquoi, mon propos est sérieux, argumenté, ce n'est pas simplement dans la guéguerre politicienne. Je suis en train de vous dire que c'est un sujet sérieux, sur lequel toutes les villes ont des difficultés.

C'est comme les plans de prévention dans les écoles. Tous ces sujets sont extrêmement sérieux, et on sait bien que les politiques d'austérité aujourd'hui dans ce pays ne permettent pas aux collectivités y compris de suivre le rythme de la loi, c'est ça le drame.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, simplement une précision. Effectivement, on tourne en rond. Lorsqu'en 2005 on a prévu ce plan de remise à niveau, il était dit que les collectivités avaient dix ans pour le faire, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2015. Nous sommes arrivés début avril 2014, et nous avons fait le maximum mais vous aviez neuf ans avant pour le faire. Nous avons pris beaucoup de retard, il faut dire les choses.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, je suis d'accord sur le retard, simplement, dites-moi une ville qui l'a fait avant 2015. Il n'y en a pas une en France !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y en a qui ont commencé...

M. DIDIER MIGNOT :

Nous avons commencé ! C'est ce qui est agaçant ! Mais M. MEIGNEN, avant votre arrivée des choses se sont faites dans cette ville, vous savez !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, bien sûr ! Mais il reste beaucoup de retard.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais il y a du retard, oui ! Mais partout en France il y a du retard, la France est le pays le plus arriéré d'Europe en matière de handicap ! Je veux simplement rétablir la vérité.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Par exemple, l'EHPAD qui n'est plus aux normes, les centres municipaux de santé qui vous tiennent tant à cœur, que non seulement nous ne vendrons pas et nous ne fermerons pas, mais nous allons les rénover parce que ça en a bien besoin. Tout ça, nous allons le faire. Vous en avez rêvé, nous allons le faire.

Mme DELMAS, puis nous votons ce mémoire.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Je tiens à préciser que nous sommes bien évidemment pour la mise en accessibilité de tous les bâtiments, pour tous les handicaps, pas uniquement les PMR. Néanmoins, je pense avoir raison de dire que si l'on a ce document illisible sur la feuille aujourd'hui, c'est parce que le mémoire nous demandait d'approuver un document que nous n'avions pas. Et c'est mon message à l'Administration qui a déclenché le dépôt de ce dossier-là.

Je considère que pour découper cela, le coller et le lire, et faire un travail sérieux, je n'en avais pas le temps ce soir en séance. Donc, je voterai contre l'approbation du document puisque je ne l'ai pas eu, sachant que je suis pour la mise en place de l'accessibilité. Mais c'est une question de démocratie et une question d'organisation de l'administration.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, ne parlez pas de démocratie, Madame, je viens de vous expliquer que la réunion a pu se tenir le 8 décembre. Il était impossible de vous le donner en temps et en heure par la Poste. Donc, on va le voter ; et heureusement que nous le votons, nous, si vous ne le votez pas.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE l'Ad'AP, comportant un document explicitant la stratégie de mise en accessibilité du patrimoine de la ville avec une cartographie générale des équipements dans la ville présentant un zoom des équipements par quartiers et par catégorie définie, la programmation des travaux de mise en accessibilité, le calendrier et le chiffrage de mise en accessibilité du patrimoine, ERP par ERP, répartis de 2016 à 2024.
- DEMANDE à monsieur le préfet la validation de l'agenda.

M. ALAIN BARRES :

Par contre, s'il vous plaît pourrait-on avoir quand même un document qui soit lisible ? Parce que franchement, c'est impossible.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui. Par la Poste, cette fois. On vérifiera bien l'adresse de Monsieur...

M. DIDIER MIGNOT :

Et sans la démolition de la gare du Grand Paris.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est ça...

M. FABIEN GAY :

Mon adresse est au Blanc-Mesnil, vous la trouverez.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je sais, cela a changé.

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL DÉVELOPPEMENT

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. JULIE, Mme HAMA, M. KAMATE, Mme PEPE et M. RUBIO ne prennent part au vote,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 18 000 € à l'association Blanc-Mesnil Développement pour l'acquisition d'une plateforme numérique dédiée à la mise en relation entre les offres d'emploi déposées par des entreprises et des candidats potentiels,
- IMPUTE le montant de la dépense sur les crédits du budget 2016.

20. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL - PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2015-2020

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY souhaite parler pour l'opposition.

M. HERVÉ BRAMY :

M. le Maire, chers collègues, je tiens en tout premier lieu à remercier M. BOUMEDJANE d'avoir calé avec moi la date de la commission Culture, afin d'examiner les dossiers à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal. C'est avec un grand intérêt que j'ai découvert à cette occasion que vous présentiez à notre assemblée un projet pour le Conservatoire.

En effet, nous étions très préoccupés quant au maintien du label CRD de notre établissement après que vous ayez éconduit le directeur dès février 2015 et laissé l'établissement en déshérence pendant plus de neuf mois.

Je ne peux que constater, M. le Maire, que vos méthodes ne changent pas. En effet, aucune consultation, aucune concertation, ni des professeurs comme des parents d'élèves, et bien sûr encore moins des élus de l'opposition – je ne sais pas si les élus de la majorité l'ont été, d'ailleurs. De plus, pour ne pas débattre du fond vous vous dissimulez derrière un tableau tronqué... (je vais y venir, je vais détailler, M. le Maire, ne vous inquiétez pas, parce que je veux que ce soit noté au compte rendu du Conseil Municipal), je pourrais même dire mensonger sur certains points.

Visiblement, les auteurs de ces documents, que vous assumez, ont une méconnaissance approfondie de la réalité musicale de notre ville. On a le sentiment qu'ils n'ont pas pris la peine de lire les bilans passés, transmis au ministère de la Culture. J'ai exprimé cela lors de la réunion de la commission, au moment où je découvrais les choses, et c'est, vous l'aurez compris, avec une colère raisonnée que j'interviens devant vous ce soir.

En effet, M. le Maire, je regrette une fois de plus de vous dire qu'il est plus que dommage pour Le Blanc-Mesnil et ses habitants que vous ne parveniez pas à concevoir qu'il y ait des options différentes des vôtres, sans tenter de les travestir ou les salir par des contrevérités.

Vous introduisez votre mémoire par un rappel des missions dévolues aux conservatoires à rayonnement départemental.

Faut-il donc rappeler que le conservatoire Erik Satie est justement classé comme tel par le ministère et que son directeur précédent (celui que vous avez congédié), titulaire de quatre premiers prix du Conservatoire National Supérieur de Musique, ayant été chef de chœur à l'opéra, avait été recruté par une commission mixte Etat-Ville composée de représentants de celle-ci et de deux inspecteurs de la musique du ministère de la Culture exigeant la titularisation du Certificat d'Aptitude de Directeur de Conservatoire ou étant en voie de l'obtenir.

Lorsque je lis ce mémoire, je ne suis pas sûr qu'il y ait le même niveau d'exigence. Ainsi, comment expliquez-vous que malgré ce qui est affirmé sur la médiocrité du conservatoire Erik Satie, il ait été toujours classé CRD ?

Mais, allons plus loin dans le détail. Dans les paragraphes intitulés « activités pédagogiques » le mémoire affirme et réaffirme que l'enseignement n'est pas correctement assuré et que les problèmes de lecture sont récurrents. Les professeurs apprécieront ce jugement sur leur travail. Comment se fait-il donc que le conservatoire ait été missionné pour décerner pendant plusieurs années le Diplôme d'Etudes Musicales, diplôme national avec des jurys nationaux, ce que vous passez sous silence ? Et que plusieurs élèves du Blanc-Mesnil l'aient obtenu ?

Plus loin, il est affirmé qu'il n'y a pas de pratique collective, alors qu'il y avait un orchestre d'Harmonie. J'ai d'ailleurs assisté à l'un de ses concerts fin 2013, au Forum.

Les pratiques d'ensemble se faisaient par projet, sur commande, à des artistes en résidence ou non, tels que Philippe Leroux, George Lewis, ou en danse avec Odile Duboc, tous trois artistes reconnus internationalement ; comme j'ai assisté aussi en 2013 à un projet mené à Banlieues bleues avec le clarinettiste Denis Colin. Je rappelle aussi l'œuvre commandée à Betsy Jolas et créée par les élèves et les professeurs, ou encore l'hommage à Henri Dutilleux, lequel venu au Blanc-Mesnil, a rendu publiquement hommage au travail réalisé au conservatoire. Mais peut-être ces noms ne vous disent-ils rien ?

Ce travail de commandes pédagogiques a été salué comme remarquable par le Centre de documentation de musique contemporaine de la Philharmonie de Paris et a donné lieu à la constitution d'un fonds Blanc-Mesnil à cette même Philharmonie.

En ce qui concerne l'orchestre symphonique, il y a eu plusieurs tentatives, notamment menées par le précédent directeur, que votre Direction n'a jamais soutenu - et le mot est faible.

Vous citez le Deux Pièces Cuisine et parlez de la création d'un département Musique amplifiée, celui-ci existait déjà avec deux professeurs, une classe Jazz et un ensemble appelé le Deux Pièces Combo, qui s'est produit à de nombreuses reprises. Vous-même l'appelez (je cite) : « orchestre maison du Deux Pièces Cuisine et du conservatoire du Blanc-Mesnil », si j'en juge par le Flyer du 28 novembre dernier.

Enfin, je ne parle pas de l'orchestre départemental « la jeune Philharmonie de Seine-Saint-Denis » qui accueille plusieurs élèves de notre ville.

Vous affirmez que la pratique des photocopies illicites fleurit en son sein, alors que le conservatoire a fait l'objet d'une inspection de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique et que les droits SACEM ont toujours été réglés intégralement. Mais, c'est comme cet audit fantôme qui devait démontrer l'incurie dans les finances de la ville et que vous n'avez jamais produit. La technique est bien connue maintenant dans notre ville : « Prêchez le faux il en restera toujours quelque chose... »

Encore un mensonge : le mémoire parle d'une activité de diffusion professionnelle et affirme que les professeurs en ont été exclus. Précisons tout d'abord : cela ne figure pas dans les missions des CRD, dans les textes officiels que vous citez pourtant abondamment, et d'autre part, ceci est totalement faux puisque dans les concerts de la saison Opus que vous avez supprimés, figuraient au minimum trois cartes blanches musicales et une, en danse, aux professeurs du conservatoire.

Je citais George Lewis tout à l'heure, un concert avec ce compositeur américain et des professeurs du conservatoire a eu lieu en 2012 au Forum et a donné lieu à un CD disponible sur le Label américain Tzadik. Et je ne parle pas du bal organisé par le précédent directeur du conservatoire et animé par les professeurs, auquel j'ai assisté, qui a fait danser plusieurs dizaines de Blanc-Mesniloises et Blanc-Mesnilois.

Rappelons que cette saison musicale de la ville a été créée volontairement par le conservatoire et les équipes municipales d'union de la gauche. Rappelons aussi qu'en supprimant la saison Opus, vous avez supprimé ces cartes blanches, comme la résidence de l'orchestre « Les siècles », mission pourtant obligatoire pour les CRD - décidément, votre équipe Culture a du mal avec les textes – et par la même, les concerts pédagogiques qui touchaient plusieurs centaines d'élèves et d'enfants de notre ville, auxquels assistaient généralement la totalité des familles. Ce n'est pas très bon pour l'excellence, tout cela ! Mais je ne suis pas inquiet : puisque vous avez choisi d'abandonner la création et le Forum pour faire de la diffusion au Théâtre 9, je suis sûr que le 12 décembre et le 14 décembre vous avez eu à cœur de solliciter les professeurs du conservatoire pour jouer sur la scène du Théâtre 9 avec l'Opéra de Paris et la troupe de la Reine des Neiges.

De la même façon, vous passez sous silence le travail qui a été fait dans les écoles Ferry, Val-lès, Lurçat et Audin, pour susciter le passage des élèves dans les classes CHAM et le travail du conservatoire pour établir une seconde classe CHAM au collège Mandela, après les bouleversements décidés unilatéralement par l'Education Nationale.

Parlons chiffres à présent. En dépit... J'irai jusqu'au bout, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne monopolisez pas la parole !

M. HERVÉ BRAMY :

Comment voulez-vous que je fasse ? A la commission on n'avait pas le projet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'est pas interdit de faire un travail de synthèse, M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

Vous ne l'avez pas fait non plus, et en plus... Si vous ne me donnez pas la parole...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si tout le monde prend autant de temps, on termine demain matin. Allez-y, accélérez maintenant. Accélérez !

M. HERVÉ BRAMY :

Parlons chiffres à présent. En dépit de ce que vous affirmez, l'effectif des élèves du conservatoire a toujours été stable, autour de 700 élèves, avec une forte liste d'attente, ce qui n'est pas si mal, même si c'est frustrant, pour un établissement dont l'image est ternie selon les rédacteurs du mémoire.

Le nombre des concerts thématiques, de fréquence hebdomadaire, inscrits dans le cursus des élèves, au contraire de ce qui est écrit, était supérieur à ce qui se fait dans les autres conservatoires. Mais, je vous rends cette justice, l'idée est trouvée intéressante par l'auteur. Tant mieux parce que c'est justement sur cette pédagogie que le ministère a décerné l'agrément CRD et sur celle-ci que le Conservatoire Erik Satie a accueilli en son sein comme professeur, la plus jeune pianiste française et seule lauréate du Concours international de piano Frédéric Chopin, l'un des deux plus difficiles concours au monde.

Enfin, je constate avec amusement que vous pointez votre manque de budget pour le conservatoire en 2015. C'est pourtant vous qui l'avez élaboré et voté. Sur ce sujet, vous pourriez réagir à la baisse continue depuis 2010 de la subvention du ministère de la Culture, qui est devenue quasiment inexistante aujourd'hui, comme nous l'avons fait remarquer à de nombreuses reprises, Didier MI-GNOT, Marie-George BUFFET et moi-même, auprès du ministère et de ses représentant en Ile-de-France.

De la même façon, vous pointez le besoin de nouveaux locaux et évoquez l'aménagement ou la construction de locaux spécifiques. Bonne nouvelle, nous sommes à votre disposition pour vous communiquer le travail que nous avons accompli pour la construction du nouveau conservatoire, que nous avons prévu après avoir rénové et agrandi le Deux Pièces Cuisine et réinstallé le Cinéma Daquin en centre-ville.

Dans la même veine, vous n'hésitez pas à vous contredire (ce sont les auteurs qui vous contredisent, en fait) puisque vous relevez à la fois les partenariats avec les CRD d'Aulnay et d'Argenteuil, pour quelques lignes plus loin, dans ce que vous appelez « diagnostic », écrire qu'il n'y en a pas, et mieux, qu'il n'y en a pas au sein d'une agglomération qui n'existe pas encore. Même chose pour le corps professoral, dont vous saluez la compétence artistique après en avoir pointé les carences en termes d'enseignement de la lecture musicale.

Le pic de ces incohérences est certainement ce que vous écrivez page 31 du projet d'établissement. Je cite : « Le conservatoire bénéficie de plusieurs leviers de promotion auprès des usagers, d'une part, une présentation claire et attrayante de ses activités, elles-mêmes répondant aux objectifs fixés, et d'autre part, une bonne réputation communément partagée dans la ville », alors que vous avez écrit page 5 de la note de synthèse que l'image du conservatoire est ternie. Ecrire cela dans le projet d'établissement, je le comprends, était impossible, au risque de surprendre les inspecteurs du ministère de la Culture.

J'ai presque fini, M. le Maire. C'est important de rétablir la vérité et de donner...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avancez ! Si vous commentez en plus...

M. HERVÉ BRAMY :

Votre projet prétend accueillir les enfants de trois ans en cycle d'initiation alors que cela existe déjà ! Décidément, votre direction ne semble pas connaître son sujet, M. le Maire.

En ce qui concerne l'attention que vous souhaitez donner à un orchestre symphonique du conservatoire, cela nécessite des moyens accrus et donc un budget correspondant.

Bref, je passe parce que je vois sur le parcours personnalisé, que nous considérons comme un enseignement à double vitesse, mais c'est quand même ce que vous défendez pour l'Education Nationale...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh bien voyons, allons-y !

M. HERVÉ BRAMY :

Je ne développe pas. Mais, sachez que nous sommes disponibles pour vous accompagner au ministère afin d'exiger les moyens de cette ambition.

Bref, votre projet et sa synthèse, confus, truffés de contradictions, y compris entre les deux documents – vous relirez, M. le Maire, je vous assure, lisez-le – présente les dispositions somme toute très traditionnelles du conservatisme que vous avez choisi de défendre.

Mais, je vous le dis, vous l'aurez compris, nous ne laisserons pas salir notre bilan une fois de plus. Nous allons demander rendez-vous au ministère afin de rétablir la vérité. Nous lui demanderons une inspection du conservatoire à rayonnement départemental. Nous lui communiquerons cette intervention, que nous rendrons publique dès ce soir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une fois de plus, je rappelle les propos de M. GAY qui demande au public de ne pas manifester.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Réponse de M. BOUMEDJANE, Adjoint à la Culture.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

M. le Maire, dans le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre, je vous cite : « Je précise au préalable que le public ne doit pas manifester ; c'est une des règles de ce Conseil Municipal ». Ce sont vos propos.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais je suis tout à fait d'accord avec M. GAY, bien sûr.

M. BOUMEDJANE.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Merci, M. le Maire.

M. BRAMY, effectivement on a pu évacuer certaines questions lors de la dernière commission Culture ; manifestement pas assez, au vu de vos déclarations.

Je voulais simplement préciser que ce projet d'établissement qui est proposé à la délibération du Conseil Municipal conditionne entre autres le label CRD délivré par le ministère, c'est pourquoi il passe au vote aujourd'hui.

C'est un projet d'établissement... Si, c'est vrai, M. BRAMY ! Je ne sais pas d'où vous tirez vos informations mais manifestement...

M. HERVÉ BRAMY :

J'ai été adjoint au Maire pendant six ans alors s'il vous plaît...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le passé, M. BRAMY, allez ! Vous vous en remettez.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Il n'y a pas de souci, mais on ne peut pas dire qu'il ne faut pas ressasser le passé, puis le ressortir quand on le veut.

M. ALAIN RAMOS :

Systematiquement vous nous parlez du passé !

M. KARIM BOUMEDJANE :

Très bien, M. RAMOS !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne coupez pas la parole.

M. KARIM BOUMEDJANE :

On va essayer de ne pas polémiquer, mais d'apporter quelques réponses et d'avancer sur un sujet sérieux tel le conservatoire, qui est un outil important, qui compte dans cette ville. D'ailleurs, il sera à l'avenir – mais cette question sera évoquée à l'avenir, sur le bâti, le bâtiment... Vous nous dites que tout est beau, tout est rose, en quelque sorte, jusqu'à aujourd'hui, M. BRAMY. Je vous rappelle simplement que cela fait quelques décennies que le conservatoire est accueilli dans les murs de l'Ecole Joliot Curie, qui manifestement ne répond pas matériellement et dans sa structure à une pratique satisfaisante, aussi bien pour les enseignants, les élèves, etc., et je passe l'accueil. C'est un constat que vous connaissez bien puisqu'il dure depuis un certain nombre d'années.

Je n'ai pas pu vous suivre totalement mais...

M. HERVÉ BRAMY :

Je peux vous laisser mon intervention.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Si vous voulez. Concernant la Direction, par rapport à ce projet... Ce projet d'établissement aurait dû être rendu depuis plusieurs mois, donc on a demandé un délai pour sursoir, à l'instar de quelques autres collectivités, d'ailleurs, et des villes voisines. C'est ce que nous avons obtenu.

Le directeur qui a pris ses fonctions au 1^{er} septembre est un agent qualifié, qui a une expérience importante, qui a géré... Je ne sais pas ce qui peut vous faire rire, M. RAMOS...

M. ALAIN RAMOS :

(...) ce qu'il a fait à Saint-Malo...

M. KARIM BOUMEDJANE :

S'il vous plaît, M. RAMOS, on n'est pas là pour jeter l'opprobre sur un agent, je ne vous permettrai pas. C'est un agent sérieux, qui a des compétences, qui a une expérience.

M. ALAIN RAMOS :

Qui est condamné !

M. KARIM BOUMEDJANE :

M. RAMOS, ce sont des propos graves ! Je ne peux pas vous laisser dire ces choses-là ! Cela n'engage que vous, M. RAMOS.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est enregistré.

M. KARIM BOUMEDJANE :

C'est enregistré. C'est dommage quand même d'en venir à ce genre de relation.

Bref, nous allons revenir sur le projet d'établissement ; un travail avait été effectué, M. BRAMY, ces derniers mois, par l'ensemble des professeurs du conservatoire. Je ne sais pas d'où vous tenez encore vos informations, en tout cas il y a eu une concertation, un véritable travail. Une mouture avait déjà été réalisée. Le directeur actuel a donc fait une photographie de la situation la plus réaliste possible, c'est ce qu'il a restitué sur ce projet d'établissement ; il a suivi le protocole, le cadre qui est demandé par le ministère. Je peux comprendre qu'il y ait quelques inepties qui sont pointées, qui puissent vous interpeler.

Je vais revenir globalement sur l'ancien directeur.

Nous n'avons simplement pas reconduit le contrat du précédent directeur qui ne répondait pas à l'attente qu'on pouvait espérer d'un directeur de conservatoire. Nous avons pu constater dès notre arrivée, pendant plusieurs mois, des carences à ce niveau-là. Au niveau du fonctionnement, vous avez pointé le fait qu'il n'y avait aucun orchestre, qu'il y en a eu auparavant ; peut-être, mais depuis plusieurs années, aucun orchestre, c'est pourtant obligatoire pour le label CRD – c'est un conservatoire de deuxième catégorie.

Dans un conservatoire similaire il pourrait y avoir cinq, six orchestres, entre les orchestres à cordes, les orchestres d'harmonie, les orchestres symphoniques, des élèves des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles. On note les absences de certains instruments de l'orchestre symphonique ; rentrons un peu dans le technique : basson, cor, tuba, harpe, n'ont jamais été enseignés au CRD du Blanc-Mesnil alors qu'ils font partie de l'orchestre symphonique également obligatoire dans un CRD.

Donc, il y a plusieurs choses qui ne sont pas rentrées dans le cadre qui est imposé par le ministère :

- Une absence de Conseil d'établissement depuis 2006. Pourtant, cette instance de concertation démocratique qui vous tient à cœur est obligatoire dans un établissement de cette catégorie.
- Un constat de déséquilibre pédagogique au profit de certains, et je ne dirai pas plus pour ne pas rentrer dans la polémique devant ce Conseil... Ecoutez, je ne pense pas que les petits avantages des uns ou des autres puissent intéresser l'assemblée.
- Ressources matérielles : le bâtiment (on l'a rappelé), bien sûr inadéquat, l'a toujours été à mon sens, ce n'est pas du tout adapté puisqu'aujourd'hui il est hors normes. Pourquoi l'avoir maintenu ? Je sais que c'était une de vos promesses de campagne, mais en 2014, cela faisait quand même quelques décennies qu'on attendait un nouveau conservatoire.
- Gâchis du matériel...

M. ALAIN RAMOS :

Il ne faut pas parler du passé !

M. KARIM BOUMEDJANE :

Oui, M. RAMOS, on va éviter de parler du passé.

M. DIDIER MIGNOT :

Avez-vous un calendrier pour le nouveau ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On y réfléchit dans le cadre de nouveaux projets. Je vous le confirme, on regarde.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Mais M. MIGNOT, un conservatoire coûte cher, vous le savez, c'est un investissement important pour la collectivité. Vous savez combien coûte un conservatoire.

M. DIDIER MIGNOT :

Hervé vous l'a dit tout à l'heure, Deux Pièces Cuisine, cinéma et conservatoire.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Très bien, on ne va pas ressasser. Donc bref, il y a quelques inepties sur le plan du fonctionnement.

Vous avez évoqué, M. BRAMY, les ouvrages, et notamment le fait que le conservatoire ne cotise pas, et c'est un fait, à la Société des Editeurs et Auteurs de Musique, donc on a vite pallié cette absence, qui permet l'usage de la photocopie autorisée. C'est un constat, vous avez mis le doigt sur des fonctionnements malheureusement...

Sur le plan de la pédagogie, puisque c'est ce qui est important, face à cela, le conservatoire perd environ 75 % des élèves à la fin du 1^{er} cycle, c'est un constat. A l'âge de 11-12 ans environ, un certain nombre d'élèves, manifestation importante, arrête la pratique au conservatoire, ce qui constitue un triste record comparé aux conservatoires similaires en région parisienne et en Seine-Saint-Denis. La raison est simple : le CRD du Blanc-Mesnil s'est marginalisé par rapport à l'évolution récente de la société et l'évolution des publics.

Alors que le Schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture de 2008 préconise les cursus diplômants, d'une part, et l'introduction des parcours personnalisés adaptés à chacun, d'autre part, le CRD du Blanc-Mesnil s'est enfermé dans une prétendue exception culturelle, que vous défendez.

D'une part, il affiche un cursus rigide, non négociable, et accompagné d'une évaluation laxiste ; d'autre part, il refuse des parcours personnalisés, ce qui décourage tous ceux qui choisiraient un cursus amateur. Confrontées à l'impossibilité de choisir, les familles abandonnent massivement le conservatoire, au moment où elles devraient au contraire adhérer à ses valeurs ; et cela, c'est factuel.

Sur le plan des ressources humaines, je ne développerai pas mais certaines inepties, là encore, ont été relevées, et il faudra y travailler...

Cela veut dire quoi ? On va en reparler ensemble, si vous voulez... Non, ce n'est pas un problème de trop de professeurs, mais peut-être : pas assez d'élèves face aux professeurs, puisque dans des classes qui devraient compter entre 12 et 18 élèves, on en a plutôt entre 5 et 10.

Il y a eu des incohérences de gestion, qu'il faut pallier. Manifestement, le prédécesseur, en sa qualité de directeur, n'a pas pallié ces dysfonctionnements, c'est aussi une des motivations faisant que l'on n'a pas pu continuer avec lui.

L'inspectrice du ministère de la Culture – je vais en finir car cela devient un petit peu long – connaît bien le sujet, M. BRAMY, et on n'a pas attendu une inspection...

Faites ! Elle sera bienvenue, cela pointera simplement un peu plus officiellement ce qui est relevé dans ce document.

M. HERVÉ BRAMY :

C'est pour cela qu'on ne nous donnait pas le statut de CRD.

M. KARIM BOUMEDJANE :

M. BRAMY, aujourd'hui le conservatoire a un label CRD (pour le public : un conservatoire à rayonnement départemental), souhaitons continuer à avoir ce label. Ce qui nous intéresse, c'est l'avenir. Maintenant, je peux comprendre qu'à l'évocation de certains points cela vous interpelle, et vous dérange.

Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Karim. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE le Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Blanc-Mesnil 2015-2020.

M. KARIM BOUMEDJANE :

M. le Maire, juste une phrase. On a pointé les dysfonctionnements mais il faut aussi dire qu'il y a une équipe enseignante de qualité, un travail de grande qualité... C'est important de le souligner. Ce projet relève et a relevé des dysfonctionnements, mais pointe aussi les qualités de l'enseignement et de la pédagogie. Merci.

21. AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VILLES DES MUSIQUES DU MONDE
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant à la convention avec l'association Villes des Musiques du Monde ;
- AUTORISE M. le Maire à le signer ;
- ACCORDE un report de 2 300€ du budget 2015 du Deux Pièces Cuisine sur son budget 2016 ;
- IMPUTE le montant de la dépense sur le budget de l'exercice concerné.

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À UNE AMICALE DE LOCATAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, pour l'année 2015, à l'amicale de locataires de la résidence VACHER ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

23. CONVENTION AVEC LA C.P.A.M. - ADHÉSION AU NOUVEL ACCORD DES CENTRES DE SANTÉ

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACTE le nouvel accord national des centres de santé est signé en juillet 2015 et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015,
- AUTORISE M. le maire à signer les conventions correspondantes.

24. VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECONDAIRE POUR LA RÉALISATION DE PROJETS PÉDAGOGIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement des subventions suivantes aux établissements du secondaire au titre de l'année 2015/2016 :

Établissements	Nombre d'élèves	Montant de la subvention / nombre d'élèves	
		- de 600 élèves	+ de 600 élèves
Collège DESCARTES	619		1 850,00 Euros
Collège MANDELA	419	1 500,00 Euros	
Collège DE ROMILLY	460	1 500,00 Euros	
Collège COTTON	661		1 850,00 Euros
Collège CACHIN	679		1 850,00 Euros
Lycée BRIAND	448	1 500,00 Euros	
Lycée MOZART	911		1 850,00 Euros
Lycée MOULIN	780		1 850,00 Euros

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

25. COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE SECOND DEGRÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE des subventions aux établissements scolaires du second degré, pour un montant de **7 890,00 €** selon le détail suivant :
 - Collège Mandela : 1 250 €
 - Collège J. de Romilly : 2 910 €
 - Lycée Mozart : 700 €
 - Lycée Briand : 3 030 €
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À MME DORA TCHAKOUNTE
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est notre sportive de haut niveau, haltérophile. C'est un sport qui demande peut-être moins de moyens que certains autres mais elle doit financer un certain nombre de déplacements, et on a pensé qu'il était utile de lui verser une petite subvention d'appoint qui lui permet de vivre à peu près normalement. Bien que très jeune, elle est dans les quatre meilleures Françaises, elle a encore une chance raisonnable d'intégrer l'Equipe de France pour les Jeux Olympiques.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 1 500 € à Madame Dora TCHAKOUNTE ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville et Madame Dora TCHAKOUNTE ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget des exercices concernés, nature, fonction et destination correspondantes.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je suis surprise, Mme DELMAS, parce que l'année dernière on a voté une subvention et vous m'aviez reproché de ne pas suffisamment verser à Dora. C'était justement, en explication, qu'elle était jeune et que cela reviendrait plusieurs années, donc c'est dommage que cette année vous ne votiez pas la subvention.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Nous sommes contre le versement des subventions à tous les sportifs directement et en plus, nous étions étonnés de cette discrimination genrée que vous aviez osé faire...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Il n'y a pas de discrimination puisque ce sera sur plusieurs années alors que les tennismen, vous ne les avez pas vus sur 2015.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les Verts maintiennent leur opposition à la subvention à Dora Tchakounté, on l'a bien noté.

27. RÉACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS NAUTIQUES DE LA « PISCINE DU PARC »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Parc Jacques Duclos. Je ne peux pas m'empêcher de la faire !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un parc !

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- SUPPRIME l'acquittement du prix d'entrée pour les personnes ne souhaitant participer qu'aux activités nautiques (Aquagym – Aquabike)
- APPROUVE les nouveaux tarifs trimestriels de l'aquagym à savoir :
 - 60 euros au trimestre (au lieu de 100 euros) avec la possibilité d'effectuer 1 séance par semaine,
 - 80 euros (au lieu de 150 euros) au trimestre avec la possibilité d'effectuer 2 séances par semaine.

28. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT FOOTBALL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous l'ai indiqué, la qualification pour les 32^{èmes} contre le FC Nantes induit des frais inattendus, donc je vous propose de m'autoriser à verser une subvention de 10 000 €. Je crois qu'il y a 7 ou 8 000 € rien que pour la sécurité du stade, et ils doivent bien traiter l'équipe qu'ils reçoivent. Bref, à mon avis cela ne suffira pas, mais bon. Il y a la location du stade aussi, donc ce sera court.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association BLANC-MESNIL SPORT FOOTBALL,
- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant à la convention triennale pour permettre le versement de cette subvention exceptionnelle,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2015.

29. AVIS SUR UNE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE DÉTAIL ACCORDÉE PAR LE MAIRE POUR L'ANNÉE 2016
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

On avait annoncé lors du dernier Conseil Municipal qu'on voterait contre. C'est la loi Macron !

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- EMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, les douze dimanches suivants sur décision du maire prise par arrêté municipal :

- 10 janvier 2016,
- 17 janvier 2016,
- 6 mars 2016,
- 26 juin 2016,
- 03 juillet 2016,
- 10 juillet 2016,
- 28 août 2016,
- 04 septembre 2016,
- 27 novembre 2016,
- 04 décembre 2016,
- 11 décembre 2016,
- 18 décembre 2016.

30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2015
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. JAMES JULIE :

M. le Maire, je tiens à dire que je vote contre l'adoption de ce mémoire, eu égard aux prises de position que nous avons eues, Haikal DRINE et moi, concernant les centres sociaux et en solidarité avec les salariés des différents centres sociaux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les salariés des centres sociaux dont on a dit qu'ils seraient virés alors que statutairement ils seront repris dans les mêmes conditions, au centime près.

Christine COMAYRAS.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Je veux juste demander à M. James JULIE : votez-vous contre l'attribution d'une subvention de 1 500 € au Secours Populaire ?

M. JAMES JULIE :

C'est juste une prise de position, effectivement. Sur les associations d'intérêt général, j'aurais tendance à voter pour donner de l'argent à ces associations ; mais là c'est une question de principe, eu égard à la situation actuelle des centres sociaux, tout simplement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- ATTRIBUE une subvention au Secours Populaire d'un montant de 1 500 € ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

31. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (P.A.S.S.) IMPLANTÉE DANS LES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé pour la permanence d'accès aux soins implantée dans les centres municipaux de santé ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

32. PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'opposition souhaite réagir.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter pour mais puisque le sujet vient d'être abordé, c'est pour comprendre un peu l'articulation sur les crédits aux Maisons pour Tous qui figurent dans ce mémoire, pour des actions que mènent régulièrement les trois Maisons pour Tous de notre ville. A qui vont-elles être versées ? A l'IFAC ? Aux Maisons pour Tous directement ?

Ce sera rapide, M. le Maire, mais c'est pour comprendre, puisqu'il y a déjà dans l'appel d'offres 2,9 M€ versés à l'IFAC (si j'ai bien compris), cela vient-il se rajouter à ces actions ? Qui va toucher l'argent ?

Puisque je suis sur ce sujet, je vais saisir cette occasion pour dire ce que je n'avais pas eu le temps de dire lors du dernier Conseil Municipal car vous ne m'aviez pas laissé répondre à votre réponse, pour exprimer effectivement notre solidarité avec les Maisons pour Tous qui sont aujourd'hui en mouvement, exprimer notre refus de voir la mainmise politique telle qu'elle est faite aujourd'hui par le biais de l'IFAC sur les Maisons pour Tous. C'est une question de fond.

Sur la méthode, c'est la seule question que je formulerai : vous vous obstinez à refuser de recevoir des gens qui veulent vous parler, qui ont des propositions à vous faire sur la gestion des Maisons pour Tous. Depuis maintenant un mois, un mois et demi, vous refusez obstinément de parler à ces gens-là, donc nous vous disons : « Recevez-les, écoutez-les ».

Voilà ce que j'ai à vous dire aujourd'hui sur ce sujet, M. MEIGNEN.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes manifestement très mal informé puisque j'ai reçu à plusieurs reprises y compris un certain nombre de salariés, voire quasiment tous, il y a une dizaine de jours, pour leur expliquer que ce qu'on leur a raconté, c'était des mensonges et qu'ils ne seraient pas virés...

M. DIDIER MIGNOT :

On parle aussi des familles !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais les familles... Tout va repartir. On va même améliorer le service.

Pour répondre à votre question, il n'y a pas de mainmise politique. Ce que vous expliquez là, c'était avant, M. MIGNOT !

C'était avant ! Oui ! Je maintiens.

Le refus de recevoir : vous vous trompez, puisqu'il y a eu des réunions... C'est impossible, si vous manifestez comme ça.

Ensuite, pour répondre à votre question, il y a un marché qui a été passé. Comme je vous l'ai dit lors du dernier Conseil Municipal, les conditions de gestion des Maisons pour Tous, à ce jour, ont permis un certain nombre de dérives, que je ne souhaite plus voir – de différents types, d'ailleurs. Nous avons passé un marché, trois associations ont retiré le dossier, une a déposé un dossier de candidature. On versera à cette société la subvention, il n'y aura pas de baisse des subventions Maisons pour Tous. Les salaires seront assurés par cette association qui financera les activités des Maisons pour Tous. Les associations continueront d'être accueillies, ne vous en déplaise, et on est là pour assurer un service de meilleure qualité. On ne ferme pas les Maisons pour Tous, on ne les privatise pas, on ne vire pas le personnel... J'ai entendu tout ça !

Simplement, n'en déplaise aux braillards, on met des balles neuves au 1^{er} janvier, c'est fini, les déviances, c'est fini, les détournements dans certains cas !

Il y a une instruction en cours. Il y a une instruction en cours ! Je persisterai !

Merci à tous. Nous revenons au contrat de ville.

Je suis sur le contrat de ville !

M. DIDIER MIGNOT :

Alors je voudrais que vous répondiez à ma question : à qui sera versé l'argent ? A l'IFAC ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je l'ai dit. Il sera versé à l'association qui a gagné, qui assurera les salaires et qui financera les différentes opérations.

M. DIDIER MIGNOT :

Je dis cela parce que ce sont des partenaires, le contrat de ville. Est-ce que l'IFAC est intégré dans ces négociations et dans ce mémoire ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, arrêtez de vous tromper, de polémiquer inutilement, le contrat de ville a été visé par le sous-préfet, par les autorités, il sera visé demain, signé, et on est tout à fait dans le cadre. N'allez pas chercher des choses qui n'existent pas !

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Je tiens à signaler que la note de synthèse qu'on vous présente avec la programmation du contrat de ville 2015, ce sont les actions 2015, donc ce qui s'est passé au cours de cette année, et ce n'est pas l'année 2016.

M. ALAIN RAMOS :

Sur l'IFAC, j'ai vu sur Facebook...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah la la ! Vous n'avez pas de meilleures lectures ?

M. ALAIN RAMOS :

J'ai vu sur Facebook un message de l'IFAC, ce sont des gens sérieux, apparemment, puisque vous les avez choisis. Comment se fait-il...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra s'ils sont sérieux, je pense que oui.

M. ALAIN RAMOS :

Comment se fait-il qu'à peine la commission d'appel d'offres a pris sa décision, ces braves gens ont pu dire qu'ils utiliseraient les locaux des MPT pour faire des centres de formation ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Où est le problème ?

M. ALAIN RAMOS :

Je vous pose une question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Où est le problème ? Ne peut-on pas faire passer les BAFA ? Ne peut-on pas organiser des formations pour les jeunes dans les Maisons pour Tous ? Pourquoi ne le ferait-on pas ? On en a organisé à l'Espace Eiffel, d'ailleurs. Pourquoi n'utiliserait-on pas les Maisons pour Tous ?

M. ALAIN RAMOS :

Le problème est : comment se fait-il...

MME CHRISTINE COMAYRAS :

M. le Maire, si je peux me permettre, j'aimerais bien avoir le document, M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Vous allez sur FB, ça court suffisamment.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Non, j'aimerais voir l'image. C'est important, M. RAMOS !

M. ALAIN RAMOS :

On la retrouvera.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Montrez-moi le document. Merci.

M. ALAIN RAMOS :

Néanmoins, alors que ce n'est pas encore prévu, ou dans les projets, cette association indique immédiatement qu'elle utilisera des locaux dont elle n'a pas encore l'utilisation et l'usage. En termes de pratiques, ça me semble un peu curieux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous jouez sur les mots, M. RAMOS. Ce n'est pas curieux du tout ! Quand on répond à un appel d'offres et on gagne le marché, et quand on est seul à déposer une offre, on peut déjà se positionner et expliquer ce qu'on doit faire, d'autant plus qu'il y a une attente.

Donc, manifestement il y avait une attente, ils ont répondu par anticipation à un certain nombre de questions ; où est le souci ?

M. BRAMY.

M. ALAIN RAMOS :

Le souci est que nous n'avons pas affaire à une association...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne coupez pas la parole ! C'est moi qui dirige la séance. M. BRAMY.

Laissez M. BRAMY s'exprimer, soyez démocrates !

M. HERVÉ BRAMY :

Il faudra qu'on revienne sur le sujet à un moment ou à un autre : que deviennent les conseils d'administration qui existent avec les habitants ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va s'organiser, laissez-nous le temps. Echéance 1^{er} janvier. Les personnels seront reçus pour qu'on leur propose un contrat équivalent, qu'ils accepteront ou pas, c'est leur choix. Mais en tout cas...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais ne croyez pas toutes les âneries qu'on vous raconte, Monsieur. D'abord, vous n'êtes pas autorisé à intervenir, Monsieur ! Vous n'êtes pas autorisé à intervenir dans cette séance.

M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

Il faudra qu'on revienne sur le sujet. On ne va pas développer mais il faudra qu'il y ait des espaces publics qui nous permettent de débattre. Je suis encore membre d'un Conseil d'administration – on a tout fait pour que je ne le sois pas, mais je le suis encore...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela s'appelle le débat démocratique et la majorité, Monsieur ! Vous ne vous en êtes pas encore aperçus mais vous n'êtes plus majoritaires.

M. HERVÉ BRAMY :

Je tiens à dire devant tout le Conseil Municipal et la population que je suis toujours membre de ce Conseil d'administration et que, comme pour les conservatoires, nous n'avons pas été tenus informés, ni consultés, ni associés à la démarche, M. le Maire, je voulais vous le rappeler. Mais, j'ai une question. Normalement, on a pris un engagement au Conseil Municipal de voter la subvention de la MOUS à la Maison des Tilleuls, cela doit dater d'il y a un an. Vous nous aviez proposé à l'époque de voter la subvention pour un délai de quatre mois. Je vais vous l'écrire dans une lettre mais je vous en informe tout de suite, cela anticipera la réponse de l'administration, qu'elle vous soumettra ; cet argent n'a pas été versé, donc nous voudrions savoir pourquoi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour la subvention que la ville a versée, j'aimerais avoir des comptes sérieux. Quand on n'a pas de comptes, on n'a pas de subvention.

M. HERVÉ BRAMY :

M. le Maire, c'est grave, ce que vous venez de dire !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, M. BRAMY, ce n'est pas grave. Quand on verse 400 000 €...

M. HERVÉ BRAMY :

Je parle de la Maison des Tilleuls !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand on verse 400 000 € à une association, on a le droit d'avoir quelques comptes ! Ce qui n'est pas toujours fait, ou pas suffisamment sérieusement. Etes-vous contre ce que je viens de dire ?

M. HERVÉ BRAMY :

Non, je ne suis pas contre ce que vous dites, mais ce n'est pas normal...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, M. BRAMY, dès qu'on aura les comptes on verra ensuite...

M. HERVÉ BRAMY :

Mais vous avez les comptes !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Justement non, et les contrats non plus ! Et les contrats de travail non plus !

M. HERVÉ BRAMY :

Vous les avez. Et elles ont toujours été versées...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas toujours, ce n'est pas vrai.

M. HERVÉ BRAMY :

Eh bien moi, je vous dis que si !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas vrai.

M. HERVÉ BRAMY :

Que fait-on ? Va-t-on au tribunal pour nous séparer ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va au tribunal si tu veux !

M. HERVÉ BRAMY :

On va prendre tous les Conseils municipaux passés, et vous verrez qu'au compte rendu était annexés les comptes de la Maison des Tilleuls. Je ne vous parle que de la Maison des Tilleuls. La MOUS est un accord entre l'Etat et la Ville, vous venez de le rappeler, puisque c'est la mise en vie du Contrat de Ville, donc je suppose que le préfet est aussi d'accord avec vous pour ne pas verser cette subvention qui finance les salaires des salariés de la MOUS.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La MOUS est municipale aujourd'hui, M. BRAMY. Elle est intégrée à la Politique de la Ville. Il n'y a pas de raison de financer la MOUS alors qu'on la paie déjà sur les comptes de la ville, pour des employés qui travaillent au sein de la Politique de la Ville.

M. HERVÉ BRAMY :

Je reconnais ce choix possible...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous voyez que je ne suis pas un ultralibéral, puisque j'intègre la MOUS...

M. HERVÉ BRAMY :

On est d'accord, mais il n'y a qu'un problème : l'association Maison des Tilleuls a avancé l'argent pour financer les salaires de la MOUS, que la ville devra donc rembourser, c'est tout ce qu'on demande.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va regarder, M. BRAMY, on va terminer là-dessus.

M. HERVÉ BRAMY :

Je vais vous écrire, mais comme ça tout le monde est au courant.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela me fait toujours plaisir. M. BRAMY, avant de savoir combien on va verser pour la MOUS à l'association des Tilleuls, on va d'abord regarder combien nous a coûté le licenciement de certaines personnes. Après, on verra.

Parce que là aussi, il faudrait qu'on fasse un petit peu de clarté.

M. HERVÉ BRAMY :

Si vous êtes favorable à la révision du Code du travail, je comprends.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la programmation 2015 du Contrat de Ville,
- APPROUVE la première session de la programmation 2015 du Contrat de Ville,

Porteurs	Actions	Quartiers	Subvention Ville
Association ARPEJ	On chante au Blanc-Mesnil	Nord et Sud	1 000,00 €
Maison pour tous Jean Jaurès	FIA (fonds d'initiatives associatives)	Ville	14 000,00 €
Maison pour tous Jean Jaurès	Cafèt pour tous	Sud	14 246,00 €
Maison pour tous des Tilleuls	Théâtre et citoyenneté	Nord	3 750,00 €
Maison pour tous des Tilleuls	Convivialité et animation des Tilleuls	Nord	8 500,00 €
Association SHAM	Pistes de Sham dans les quartiers	Ville	1 975,00 €
Maison pour tous Chemin Notre Dame	Bafa citoyen	Ville	10 000,00 €
Maison pour tous Jean Jaurès	Ludothèque	Sud	54 668,00 €
Association Blanc-Mesnil Développement	CitésLab	Ville	15 893,00 €
Association Blanc-Mesnil Développement	Clause d'insertion	Ville	16 310,00 €
		TOTAL	140 342,00 €

- APPROUVE la deuxième session de la programmation 2015 du Contrat de Ville,

Porteurs	Actions	Quartiers	Subvention Ville
Association Blanc-Mesnil Développement	Coaching	Ville	8 825,00 €
Association Mouvement des Entreprises – ME93	Un emploi dans ma ville	Ville	11 000,00 €
Maison pour tous Jean Jaurès	Atelier de savoirs partagés	Sud	16 093,00 €
Maison pour tous Jean Jaurès	Danse du monde	Sud	17 774,00 €
Maison pour tous chemin Notre Dame	Atelier de savoir de base	Nord	7 800,00 €
Ressourcerie 2mains	Chantier d’insertion	Ville	2 000,00 €
		TOTAL (1)	62 892,00€

33. SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l’adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons nous abstenir sur ce document qui est considérable, toujours intéressant. J’évoquais tout à l’heure notamment la situation des Centres municipaux de santé et leur fréquentation, mais il y a tellement d’éléments dedans à examiner que nous ne pouvons pas raisonnablement les examiner dans de bonnes conditions. Donc, nous nous abstiendrons sur cette signature du Contrat de ville.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le Contrat de ville 2015/2020,
- AUTORISE M. le Maire à signer le Contrat de ville et tous les autres documents ou actes afférents à ce document.

34. FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT – CONVENTIONS À INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions concernant les fonds locaux d'investissement adressée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis ;
- AUTORISE le Maire à les signer ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le prochain Conseil Municipal a lieu de mémoire le 4 février.

Joyeux Noël, bonnes fêtes de fin d'année à tous ! Rendez-vous l'année prochaine, le 4 février. Merci.